



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LES
CORDÉES
DE LA
RÉUSSITE

LES CORDÉES DE LA RÉUSSITE

Enquête auprès
des établissements
Têtes de cordées

cordeesdelareussite.fr

esr.gouv.fr

eduscol.education.fr

esr.gouv.fr/bo

Mars 2025

Table des matières

Introduction	4
Une enquête pour éclairer le pilotage national et académique des Cordées de la réussite ..	4
Les principaux axes d'amélioration du dispositif Cordées de la réussite identifiés par la DGESIP	4
Synthèse du rapport d'enquête	6
Les principaux constats établis par les Têtes de cordées mettent en valeur leur engagement, la qualité du dialogue avec les établissements scolaires et les actions mises en œuvre	6
Les Têtes de cordées identifient des axes d'amélioration	6
Rapport.....	8
1. Le dispositif Cordées de la réussite	8
2. Les caractéristiques des Têtes de cordées ayant répondu à l'enquête	9
3. L'organisation établie au sein des établissements d'enseignement supérieur et les relations nouées avec les établissements scolaires	10
31. Le dispositif Cordée de la réussite est intégré dans le projet stratégique des établissements d'enseignement supérieur Têtes de cordées	10
32. D'autres mesures pour l'égalité des chances sont mises en œuvre par les établissements Têtes de cordées	11
33. Le pilotage de la Cordée repose sur des référents et une instance de pilotage ; la co-construction du projet est limitée	13
34. Les relations entre les Têtes de cordées et les établissements scolaires sont très positives	15
35. D'autres acteurs contribuent à la dynamique des Cordées et les Têtes de cordées s'inscrivent dans des réseaux et des événements comme la Semaine nationale des Cordées	16
4. Les objectifs et les orientations des Cordées	19
41. Les objectifs des Cordées sont en priorité centrés sur l'ambition scolaire et le parcours d'orientation des élèves	19
42. Les Cordées présentent une grande diversité d'orientations	20
43. Les Cordées de la réussite contribuent fortement à l'égalité filles-garçons	21
44. La transition écologique est intégrée par plus d'un tiers des Cordées	22
5. Le programme de la Cordée	24
51. Les actions mises en place dans le cadre des Cordées concernent en premier lieu la découverte de l'enseignement supérieur et des métiers, ainsi que l'ouverture culturelle... ..	24
52. Les actions se déroulent essentiellement en présentiel et dans un cadre collectif, avec parfois la contribution d'associations	25

6. Les résultats obtenus.....	28
61. Le taux de réalisation du programme d'actions est élevé.....	28
62. L'appréciation des élèves bénéficiaires est souvent évaluée et un suivi sur plusieurs années est parfois mis en place par les Têtes de cordées.....	32
63. Les difficultés rencontrées sont principalement liées au temps disponible, à l'éloignement géographique, au dialogue avec les établissements scolaires, au budget	33
7. La contribution des étudiants tuteurs	35
71. Le recrutement des étudiants tuteurs est considéré comme assez facile ; leur disponibilité constitue la principale difficulté pour animer les Cordées.....	35
72. La formation des étudiants tuteurs est limitée et associe peu les établissements scolaires.....	37
73. Les modalités d'encadrement des étudiants tuteurs et l'implication des établissements scolaires dans leur suivi sont très variables	38
74. L'appréciation des étudiants est parfois évaluée et l'engagement des étudiants est valorisé par une majorité des Têtes de cordées	41
8. Les ressources financières	43
81. Le financement par la DGESIP répond aux besoins	43
82. Des Têtes de Cordées mobilisent d'autres sources de financement	44
Annexe 1 : Éléments méthodologiques	47
Annexe 2 : Le questionnaire d'enquête	48

Introduction

Une enquête pour éclairer le pilotage national et académique des Cordées de la réussite

La direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) anime, au sein du ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, le dispositif Cordées de la réussite.

Soucieuse de disposer du retour d'expérience des Têtes de cordées et d'ajuster le pilotage national et académique du dispositif, la DGESIP a souhaité les consulter.

Une première enquête avait été réalisée fin 2021 et [publiée en mars 2022](#).

L'enquête 2024 a été administrée entre juillet et octobre 2024. 538 réponses ont été enregistrées (269 en 2021), soit un taux de réponse de 63 %, qui permet de disposer d'une bonne représentativité. Nous tenons à remercier les répondants pour le temps consacré à renseigner le questionnaire (80 questions, dont une dizaine de questions ouvertes. Le questionnaire est en annexe 2).

Cette enquête s'inscrit dans une démarche plus large d'évaluation continue du dispositif Cordées de la réussite. Dans ce cadre, un appel à projets de recherche a été lancé en 2024, avec la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'objectif est d'évaluer l'efficacité du dispositif Cordées de la réussite en observant la capacité des Cordées à élargir le champ des possibles des élèves ayant participé à une Cordée, à influencer sur leurs parcours scolaires et plus particulièrement de mesurer son impact sur leur réussite dans l'enseignement supérieur.

Deux équipes de chercheurs ont été retenues : d'une part PSE, avec une équipe coordonnée par Julien Grenet et, d'autre part, le CNRS-Délégation Rhône-Auvergne, avec une équipe coordonnée par Estelle Herbaut. Les travaux dureront deux ans ; un rapport intermédiaire sera produit début 2026.

Les principaux axes d'amélioration du dispositif Cordées de la réussite identifiés par la DGESIP

Au regard de la présente enquête et à la lumière d'une part des orientations nationales données au dispositif et, d'autre part, des analyses partagées avec les rectorats et la DGESCO, la DGESIP identifie les axes d'amélioration suivants :

Concernant l'efficacité du dispositif :

- **Inciter les établissements scolaires et d'enseignement supérieur à renforcer leur partenariat** autour d'un projet partagé et en dialoguant dans une instance de pilotage. Au-delà des orientations portées par les administrations centrales, cette orientation s'appuiera sur le réseau des référents académiques qui pilotent les appels à projets annuels et accompagnent les acteurs des Cordées.

- **Inviter les Têtes de cordées à traduire leur implication dans le dispositif Cordées dans leur politique de recrutement de leurs étudiants** (prise en compte de la participation à une Cordée au lycée lors de l'examen des dossiers des candidats dans le cadre de la procédure Parcoursup) **et dans les ressources mobilisées en interne** (en particulier les enseignants référents et les étudiants tuteurs).

Concernant les étudiants mobilisés :

- **Contribuer au renforcement de la formation des étudiants tuteurs**, en complétant les supports nationaux et en invitant les Têtes de cordées et les rectorats à partager leurs pratiques et leurs supports.
- **Participer à la réflexion nationale sur la valorisation de l'engagement étudiant** portée par la DGESIP et **soutenir les initiatives prises par les établissements et les étudiants**.

Concernant le soutien des acteurs, l'animation du réseau et la communication :

- **Poursuivre l'accompagnement méthodologique des acteurs des Cordées, au plan national et territorial**, notamment en améliorant la diffusion des supports pédagogiques existants, en produisant de nouveaux outils sur la base des besoins identifiés, en partageant les initiatives et les productions des acteurs. Dans cette perspective, l'animation du réseau des référents académiques Cordées restera centrale.
- Étudier les conditions pour **organiser un séminaire national** réunissant les Têtes de cordées, en partenariat avec un/des établissement(s) d'enseignement supérieur.
- **Assurer**, avec les référents académiques, **la bonne connaissance de l'espace collaboratif Resana existant** (plus de 900 membres) et **renforcer son animation**, notamment pour développer **la dynamique du réseau des Têtes de cordées**.
- **Poursuivre la promotion du dispositif Cordées et la valorisation des acteurs**, notamment sur la page officielle LinkedIn (plus de 8 000 abonnés en mars 2025).
- Par ailleurs, la DGESIP s'attachera à **améliorer la lisibilité des procédures administratives et budgétaires**, dans le cadre d'un dialogue avec l'ensemble des services de l'État et des collectivités territoriales qui contribuent au financement des Cordées de la réussite, et dans les limites des contraintes juridiques liées aux subventions.

Synthèse du rapport d'enquête

Les principaux constats établis par les Têtes de cordées mettent en valeur leur engagement, la qualité du dialogue avec les établissements scolaires et les actions mises en œuvre

- **Le dispositif Cordées s'inscrit souvent dans la stratégie** de l'établissement.
- **Les référents nommés par les Têtes de cordées entretiennent des relations de grande qualité** avec leurs homologues des établissements scolaires.
- Les programmes des Cordées présentent **une grande diversité d'activités**, réalisés **principalement en présentiel et en collectif**.
- Les enjeux liés à **l'égalité filles/garçons** et à **la transition écologique** sont intégrés par de nombreuses Cordées.
- **Le taux de mise en œuvre effective du programme d'actions est élevé.**
- **Le recrutement des étudiants tuteurs est relativement aisé.** Environ la moitié d'entre eux **bénéficient d'une formation.**
- **Les moyens budgétaires sont globalement jugés suffisants** mais de nombreuses Têtes de cordées complètent les subventions reçues avec de **l'autofinancement** et des budgets issus d'autres partenaires.

Des limites et des freins à dépasser sont identifiés par les Têtes de cordées :

- **Le programme de la Cordée n'est pas toujours coproduit** par la Tête de cordée et l'établissement scolaire et une instance de pilotage n'est pas toujours mise en place.
- **Les éventuelles difficultés** rencontrées par les Têtes de cordées concernent surtout leurs relations avec les établissements scolaires, la **disponibilité insuffisante des référents** et des étudiants, la **distance géographique** entre établissements et les moyens budgétaires.
- **Les procédures administratives et budgétaires** sont souvent perçues comme complexes.

Les Têtes de cordées identifient des axes d'amélioration

Pour renforcer l'efficacité des Cordée, les axes prioritaires sont :

- **Améliorer l'implication et la valorisation des étudiants tuteurs.**
- **Augmenter la fréquence des échanges** entre la Tête de cordée et les établissements scolaires.
- **Améliorer le mode de recrutement des élèves engagés dans une Cordée.**

Les autres pistes formulées concernent :

Le programme de la Cordée :

- **Des actions plus diversifiées**, notamment avec des interventions de partenaires externes (associations, entreprises...) : élargir l'éventail des activités offertes aux élèves

permettrait notamment de renforcer l'ouverture culturelle et la découverte des métiers.

- **Un suivi renforcé des élèves** dans le cadre des Cordées, et au-delà dans leurs parcours scolaire et universitaire, avec des outils numériques et des dispositifs d'évaluation.

Le fonctionnement de la Cordée :

- **L'amélioration de la coordination et de la communication** entre les Têtes de cordée et les établissements scolaires. L'enjeu de l'articulation entre les divers dispositifs d'égalité des chances est parfois mentionné.
- **Une implication renforcée du personnel enseignant des établissements scolaires :** l'enjeu serait de mieux intégrer les enseignants dans le dispositif et ses réalisations, pour mieux partager les objectifs visés et les méthodes d'accompagnement des élèves.
- **Une implication et/ou une assiduité renforcée des élèves bénéficiaires.** Certaines Têtes de cordées mentionnent qu'il est parfois difficile de maintenir l'engagement des élèves dans la durée.

Les ressources :

- **Une meilleure valorisation des acteurs, en particulier le référent de la Tête de cordée.** La reconnaissance inclut la dimension financière mais pas seulement (décharge, reconnaissance professionnelle...). La charge de travail assumée par le référent est souvent évoquée.
- **Un soutien méthodologique renforcé et des temps d'échanges** entre Têtes de cordées et avec les autres acteurs, notamment les rectorats. L'échange dans le cadre d'un séminaire annuel est également suggéré.
- **Une simplification des procédures administratives,** fréquemment qualifiées de complexes et chronophages.
- **Un versement plus précoce des subventions.** L'enjeu pour les acteurs des Cordées est de **disposer d'une visibilité pour pouvoir programmer les actions.**

Rapport

1. Le dispositif Cordées de la réussite

Le dispositif Cordées de la réussite, un levier pour l'égalité des chances

Le dispositif Cordées de la réussite constitue l'un des principaux leviers en matière d'égalité des chances dans les parcours d'orientation. Il est un axe fort de la politique éducative interministérielle portée par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Créé en 2008, le dispositif a bénéficié d'une nouvelle impulsion en 2020 ([Instruction interministérielle du 21 juillet 2020](#)) et connaît depuis un fort développement : plus de 1 000 Cordées actuellement contre 460 en 2019 ; en 2024, plus de 162 000 collégiens et lycéens bénéficiaires contre 80 000 en 2019. Par ailleurs, plus de 21 000 étudiants se mobilisent pour accompagner ces élèves dans le cadre d'une Cordée.

Une Cordée de la réussite repose sur le partenariat entre d'une part une « Tête de cordée » qui est un établissement d'enseignement supérieur (universités, grande école, école du service public, IFSI...) ou un lycée comportant une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) ou une section de techniciens supérieurs (STS) et, d'autre part, des établissements scolaires : collèges et lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle.

Les Cordées de la réussite ont pour objectif de lutter contre l'autocensure et de susciter l'ambition scolaire des élèves par un continuum d'accompagnement de la classe de 4^e jusqu'au lycée. Cet accompagnement continu et progressif en amont des choix d'orientation est à même de donner à chacun les moyens de sa réussite dans la construction de son parcours, que ce soit vers la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle.

Le dispositif est destiné en priorité aux élèves scolarisés en éducation prioritaire ou résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, aux collégiens et lycéens de zone rurale et isolée et aux lycéens professionnels et technologiques. Il est ouvert à tous les élèves volontaires scolarisés dans un établissement impliqué dans une Cordée.

La direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) s'attache à promouvoir les Cordées de la réussite, notamment auprès des établissements d'enseignement supérieur. Elle soutient et accompagne les acteurs, et tout particulièrement les Têtes de cordées, quel que soit leur statut et leur ministère de tutelle, notamment à travers les budgets qu'elle délègue aux rectorats. Elle élabore également des supports et outils, comme le guide méthodologique destiné aux Têtes de cordées ou la trame pour former les étudiants tuteurs. Elle anime par ailleurs un site collaboratif rassemblant les référents des Têtes de cordées et une page Cordées sur LinkedIn.

Plus d'information sur le dispositif [ici](#).

La DGESIP anime avec la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) le réseau des référents académiques qui ont en charge le dispositif Cordées dans les territoires. Les services

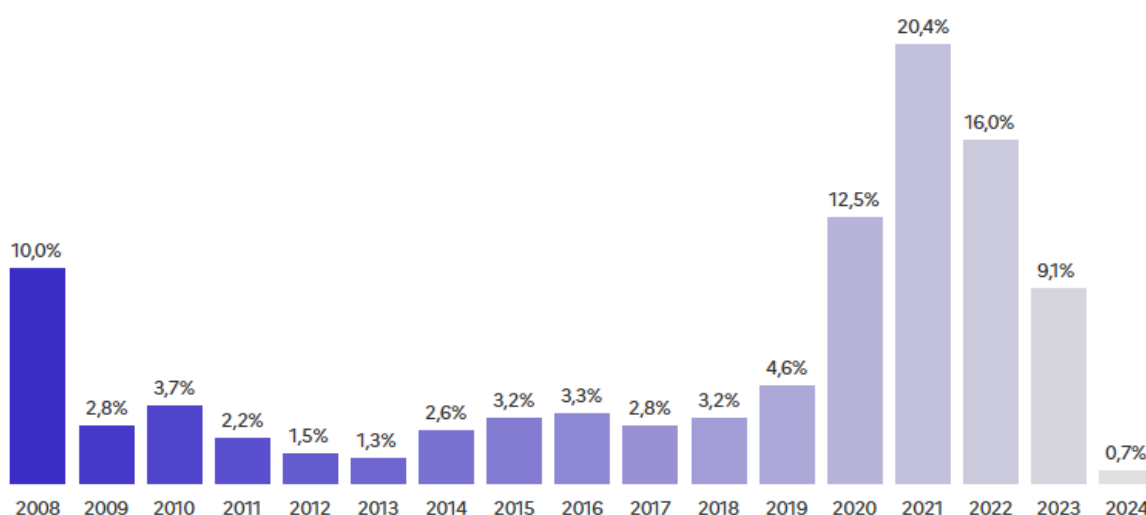
académiques participent en effet très fortement à la dynamique du dispositif en accompagnant les acteurs des établissements et en attribuant des subventions aux établissements, dans le cadre d'appels à projets.

La DGESIP participe par ailleurs à la valorisation du parcours des élèves bénéficiaires qui souhaitent poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur : depuis 2021 la participation d'un candidat sur Parcoursup à une Cordée de la réussite durant son année de 1^{ère} et/ou de Terminale peut, si celui-ci le souhaite, être mentionnée dans son dossier et les commissions d'examen des vœux des formations pour lesquelles il formule des vœux peuvent désormais prendre en compte cette participation lors de l'examen des candidatures. Pour la session Parcoursup 2024, plus de 40 % des formations (hors apprentissage) ont souhaité prendre en compte ce critère lors de l'examen et du classement des dossiers des candidats. Chaque année, cette mesure confirme son efficacité. Ainsi, lors de la session Parcoursup 2024, parmi les lycéens qui ont participé à une Cordée de la réussite durant leur scolarité au lycée et qui ont souhaité que cette caractéristique figure dans leur dossier, 95,6 % d'entre eux ont reçu une proposition. Ce taux est sensiblement supérieur au reste de la population lycéenne de terminale (92,8 %) soit +2,8 points d'écart.

2. Les caractéristiques des Têtes de cordées ayant répondu à l'enquête

Le panel comprend d'une part des Têtes de cordées « historiques », qui ont intégré le dispositif au fil des années depuis sa création en 2008 et, d'autre part, des formations qui ont rejoint récemment le dispositif, depuis moins de 4 ans.

Date de l'engagement des répondants dans le dispositif Cordées de la réussite.



La majorité des répondants a rejoint récemment le dispositif créé en 2008 : plus de 58 % des Têtes de cordées ayant répondu à l'enquête sont impliquées dans le dispositif depuis 2020 ou ultérieurement.

Ce pourcentage traduit la croissance importante du nombre de Cordées depuis la nouvelle impulsion donnée en 2020 par les ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et l'ANCT. La relance de ce dispositif participant à la politique d'égalité des chances a généré une forte mobilisation des rectorats, des établissements scolaires et des établissements d'enseignement supérieur. Les collèges, les lycées, les universités et les écoles ont répondu positivement à la volonté politique d'augmenter massivement le nombre d'élèves bénéficiaires.

On comptait ainsi plus de 900 Cordées sur l'année 2022-2023 et plus de 1 000 en 2023-2024, contre 460 en 2019.

Les autres formations (41,2 %) ayant répondu à l'enquête ont rejoint le dispositif Cordées au fil des années, depuis sa création en 2008 jusqu'à sa réforme et sa relance en 2020, en conformité avec la croissance limitée mais régulière du nombre de Cordées sur cette période.

Parmi celles-ci, près de la moitié d'entre elles, soit un quart du total (24,1 %), sont des acteurs « historiques » des Cordées : ils sont Têtes de cordées depuis plus de 10 ans et plus de 20 % du total se sont impliqués dans le dispositif durant les 5 premières années (2008-2012) suivant son lancement. On observe ainsi une grande fidélité au dispositif et rares sont les sorties de ce dernier observées chaque année.

Par ailleurs, 22,9 % des formations ayant participé à l'enquête déclarent faire partie d'une Cordée mutualisée, dans laquelle plusieurs établissements d'enseignement supérieur sont partenaires dans la même Cordée. Ce chiffre est en baisse par rapport à la précédente enquête : il atteignait 30 % en 2021. Le pourcentage de Cordées mutualisées parmi les nouvelles Cordées créées ces 3 dernières années doit donc être plus faible que celui correspondant aux Cordées plus anciennes.

Pour mémoire, le principal atout d'une Cordée mutualisée est d'offrir aux élèves bénéficiaires la découverte d'une diversité de formations, répondant ainsi à l'objectif « d'ouvrir les horizons ». Du point de vue des établissements d'enseignement supérieur, la mutualisation des tâches administratives entre les établissements partenaires peut permettre d'en diminuer le coût unitaire pour chaque établissement partie prenante ; à l'inverse des coûts de coordination sont induits. Par ailleurs, mais cela ne relève pas des objectifs propres au dispositif Cordées, cette pratique contribue à des échanges entre des étudiants issus de plusieurs formations, qui présentent des profils différents et suivent des cursus variés.

3. L'organisation établie au sein des établissements d'enseignement supérieur et les relations nouées avec les établissements scolaires

31. Le dispositif Cordée de la réussite est intégré dans le projet stratégique des établissements d'enseignement supérieur Têtes de cordées

L'implication dans le dispositif Cordée s'inscrit fortement dans le projet stratégique de l'établissement et se traduit notamment sur Parcoursup et dans le budget.

92,2 % des répondants affirment que « le dispositif Cordées de la réussite s'inscrit dans une

stratégie de l'établissement en matière d'égalité des chances ».

Cette dimension stratégique se traduit notamment par **d'autres mesures en matière d'égalité des chances, prises par leur établissement selon 53 % des répondants** et par **l'organisation mise en place** par l'établissement pour gérer sa participation au dispositif Cordées de la réussite.

Parmi les diverses mesures qui peuvent avoir été mises en place figure **la prise en compte, par une formation présente sur Parcoursup, de la participation d'un candidat à une Cordée de la réussite** (en 1^{ère} ou en terminale) **lors de l'examen et du classement des dossiers** (possible depuis 2020, Article 37 de la loi de programmation de la recherche, 2020). En 2024 et 2025, 40 % des formations (hors formations en apprentissage) présentes sur Parcoursup ont souhaité prendre en compte ce critère.

A la question « *Si votre formation est proposée sur Parcoursup, avec-vous pris en compte en 2024, lors de l'analyse et du classement des dossiers des lycéens candidats à votre formation, leur participation à une Cordée de la réussite, lorsque cette caractéristique figurait dans leur dossier ?* » :

- **33,5 % des référents répondent oui** à la question (26 % en 2022, la communication sur cette mesure auprès des formations a été renforcée depuis 3 ans et l'efficacité sur le taux de proposition a été mise en valeur),
- **21 % répondent non,**
- **45,5 % d'entre eux ne « savent pas ».**

Il semblerait que les référents participant à l'enquête ne sont pas tous en relation étroite avec les responsables de leur formation en charge de la procédure Parcoursup d'admission des néobacheliers.

En 2024 et 2025, 40 % des formations (hors formations en apprentissage) présentes sur Parcoursup ont souhaité prendre en compte ce critère. A noter que de nombreuses formations d'enseignement supérieur participant au dispositif Cordées ne recrutent pas leurs étudiants à l'issue du bac. Il s'agit essentiellement d'écoles d'ingénieurs ou d'écoles de management, leur recrutement se fait sur concours à l'issue de classes préparatoires (CPGE). Elles ne sont donc pas concernées par cette mesure.

La mobilisation de ressources internes au sein d'une équipe dédiée à l'égalité des chances est mentionnée par plusieurs répondants.

L'engagement budgétaire des Têtes cordées traduit également cette ambition : ainsi près de **40 % des établissements Têtes de cordées « financent leur Cordée sur leurs fonds propres** pour compléter la subvention versée par le rectorat et/ou la préfecture/DREETS » (cf. partie 72.).

32. D'autres mesures pour l'égalité des chances sont mises en œuvre par les établissements Têtes de cordées

La majorité des établissements mettent en place d'autres mesures pour l'égalité des chances.

53,2 % des répondants répondent positivement à la question « Votre établissement/formation

a-t-il pris d'autres mesures que l'engagement dans le dispositif Cordées de la réussite en matière d'égalité des chances ? »

Les autres mesures prises par ces établissements pour promouvoir l'égalité des chances des élèves et des étudiants sont les suivantes (près de 300 contributions dans le cadre d'une question ouverte) :

- **Des actions de soutien scolaire**, parfois formalisées dans des conventions avec les établissements scolaires, s'inscrivent sur l'ensemble de l'année scolaire ou constituent des opérations ponctuelles, par exemple l'organisation de « Summer camp » ou la participation à des événements comme les Entretiens d'excellence. Ces programmes intègrent parfois des actions d'ouverture culturelle. Des partenariats sont parfois établis avec des associations.
- Ce soutien académique et méthodologique est également développé par des établissements **à destination de leurs étudiants**, avec notamment du tutorat étudiant à destination de néobacheliers.
- **Des actions dédiées en faveur de l'égalité filles-garçons sont également citées**, avec des actions durables et/ou la participation à des événements (« Semaine de... », colloques...). Plusieurs associations sont mentionnées, notamment *Elles bougent*, le programme "Egalité des chances en écoles d'art et de design" avec *la Fondation Culture & Diversité...*
- Des actions pour **faciliter l'accès aux stages de découverte des élèves de 3e et de 2nde**, parfois en lien avec des associations.
- **La politique à destination des étudiantes présentant un handicap** est également évoquée.
- **L'adhésion à des chartes et des labels pour l'égalité** : il s'agit d'engagements formels pour des pratiques inclusives au sein des établissements. Pour illustration, la Conférence du Titre Ingénieur (CTI) décerne le label Cap Ingénieuses aux écoles d'ingénieur.e-s engagées pour promouvoir la mixité auprès des plus jeunes.
- Des établissements ont créé **des mesures d'accompagnement**, voire **des voies d'accès spécifiques pour certains profils**, par exemple pour les bacheliers professionnels ou technologiques. Les prépa Talents sont citées par des écoles du service public.
- Certains répondants mentionnent **des aides financières**, parmi lesquelles la modulation des frais de scolarité, des suppléments aux bourses, des aides exceptionnelles...
- Par ailleurs, plusieurs répondants mentionnent que leur établissement a créé **un service ou une instance dédié à la politique d'égalité des chances**, nommé **des référents et/ou engagé des actions de sensibilisation en interne** : violence faites aux femmes, lutte contre l'homophobie. Plusieurs **fondations** liées à des établissements (INSA, UTBM...) sont également engagées dans la politique d'égalité des chances.
- Et quelques répondants citent **leur participation active à des programmes dédiés**, comme AGORA, ACCESS, BRIO, parfois financés par le PIA3.

33. Le pilotage de la Cordée repose sur des référents et une instance de pilotage ; la co-construction du projet est limitée

Les Têtes de cordées et les établissements scolaires nomment des référents Cordées au sein de leur établissement.

92,2% des têtes de cordées ont désigné un référent au sein de l'établissement (93,4 % en 2021). Ce pourcentage est en cohérence avec l'enquête conduite par la DGESCO auprès des établissements scolaires : ceux-ci déclarent en effet à 92,8 % « *disposer d'un interlocuteur identifié au sein de la tête de cordée* ».

Pour mémoire, le référent de la Tête de cordée a vocation à fédérer en interne et à animer la communauté des étudiants qui interviennent dans les actions de la Cordée. Il est également l'interlocuteur privilégié des collèges et lycées et des services du rectorat. Son rôle est également précieux lorsque d'autres acteurs interviennent, ponctuellement ou durablement (associations, entreprises, collectivités territoriales, mentors...).

La [circulaire produite par la DGESIP](#) pour encadrer l'usage des subventions aux Têtes de cordées permet « *d'utiliser une partie de la subvention versée par l'académie pour attribuer un complément de rémunération à des personnels enseignants ou administratifs, relevant de ces établissements d'enseignement supérieur, particulièrement impliqués dans la Cordée de la réussite, en particulier le référent* ».

Seulement 9,3% des établissements répondant ont « attribué en 2023 un complément de rémunération au référent Cordée de l'établissement en utilisant une partie de la subvention versée par l'académie (budget P231) ». Ce chiffre est stable : 9,4 % en 2022.

Le montant du complément de rémunération annuel indiqué par ces 50 répondants se répartit ainsi :

- 9 établissements attribuent moins de 500€.
- 15 établissements attribuent un montant compris entre 500 et 1 000€
- 26 attribuent un montant supérieur à 1 000€.

Dans les commentaires, certains répondants précisent que l'animation du dispositif relève de leurs missions et qu'elle n'appelle pas de rémunération complémentaire.

Les enseignants, des membres de l'équipe dirigeante, des personnels administratifs et ceux en charge de l'orientation sont les principales catégories de personnels impliquées au sein des Têtes de cordées. Sont également mentionnés : des services civiques, des anciens élèves de l'école, le laboratoire d'une école d'ingénieurs dédié à l'égalité des chances, le directeur opérationnel d'un campus des métiers et des qualifications (CMQ)...

95 % des répondants affirment « avoir un interlocuteur privilégié dans les collèges et/ou lycées ». Ce taux progresse depuis 2021 : il était de 91 % en 2021. Disposer d'un interlocuteur au sein des établissements scolaires partenaires apparaît, dans les diverses enquêtes et lors des échanges avec des acteurs des Cordées, comme une condition déterminante pour le bon fonctionnement d'une Cordée.

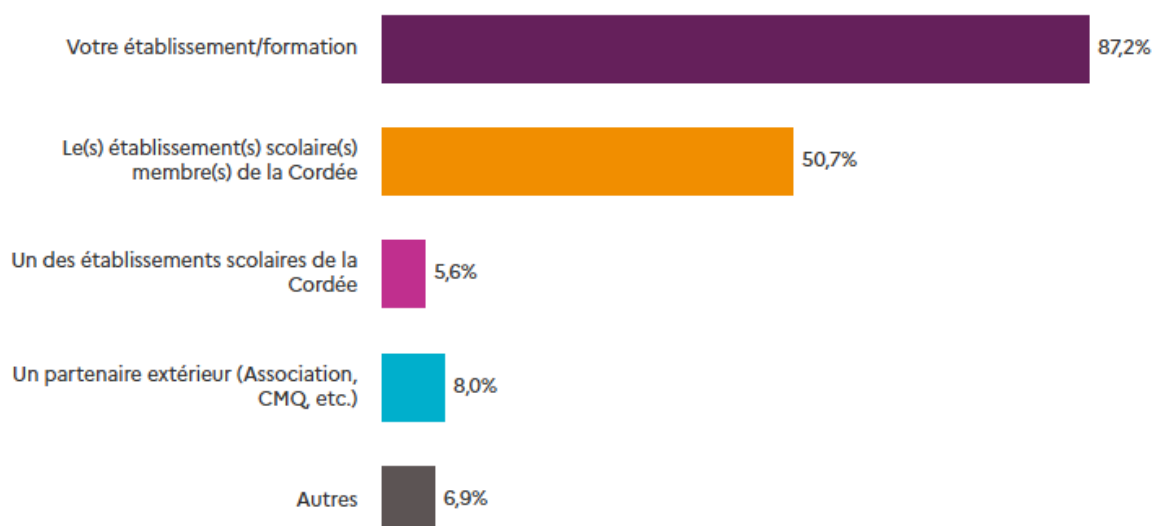
Cet interlocuteur dans les collèges et lycées est en grande majorité **un enseignant « référent Cordée désigné par le chef d'établissement »**.

Les autres fonctions exercées par les référents des collèges et lycées sont les suivantes : conseiller principal d'éducation (CPE, 9 %), directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT, fonction présente exclusivement dans les lycées professionnels, 5,1 %). Sont également parfois mentionnés les inspecteurs et inspectrices de l'Éducation nationale en charge de l'information et de l'orientation (IEN-IO) et des « agents administratifs ».

Dans près d'un tiers des réponses, le correspondant au sein du collège ou du lycée est le « **chef de l'établissement, principal ou proviseur, ou son adjoint** ».

Pour près de 90 % des répondants, la Tête de cordée est impliquée dans l'élaboration du projet de la Cordée (« Qui a élaboré le projet de Cordée et les actions proposées aux élèves »).

Mais seulement un peu plus de la moitié (56,3 %) des établissements scolaires sont impliqués dans la démarche d'élaboration des projets de Cordées.



Ces données ne correspondent pas à celles qui figurent dans le rapport publié par la DGESCO « *Bien que l'instruction interministérielle recommande une co-construction des projets de Cordée entre les établissements secondaires et les établissements d'enseignement supérieur Têtes de cordée, le projet de Cordée n'est que dans 30 % des cas élaboré conjointement entre les établissements scolaires et la tête de cordée. Dans près de 40% des cas, il est construit par les seuls établissements scolaires et dans 29% des cas, l'élaboration du projet revient exclusivement à la Tête de cordée.* »

Sur ce point, la représentation des Têtes de cordées et celle des établissements scolaires ne convergent donc pas.

L'élaboration conjointe Tête de Cordées/Établissement scolaire reste un enjeu prioritaire. Cette démarche partagée conditionne l'adhésion et la participation active des acteurs des divers établissements au programme. L'implication des référents académiques pourra contribuer à s'assurer du dialogue effectif entre les partenaires d'une Cordée dès la phase

d'élaboration du programme.

À noter que 38,3 % des Têtes de cordées ont « bénéficié du soutien du rectorat pour élaborer le programme d'action de la Cordée ». Ce taux était de 45,5 % en 2022. Cette baisse est probablement induite par la forte croissance du nombre de Cordées et la stabilité des ressources disponibles dans les rectorats. Le soutien actuel traduit un fort engagement des référents académiques Cordées de la réussite et de leurs collègues impliqués.

Plus des 3/4 des répondants (75,3 %) déclarent être « en contact avec le référent académique Cordée de la réussite (...) » (82 % en 2022 mais le nombre de Cordées a fortement augmenté, pas les effectifs accompagnant le dispositif en académie ; par ailleurs, un certain nombre de Cordées sont désormais expérimentées et ressentent probablement moins le besoin d'un appui du rectorat).

Et pour 44,6 % d'entre eux ces contacts sont « fréquents » ou « très fréquents ».

En matière de pilotage, plus de la moitié des Cordées ont mis en place une instance de pilotage

53,9 % répondent en effet positivement à la question « *Existe-t-il une instance de pilotage commune à votre établissement/votre formation et aux établissements encordés ?* ».

Ce taux reste en deçà de l'ambition partagée par la DGESIP, la DGESCO et les rectorats : installer conjointement une instance de dialogue formelle apparaît comme une autre condition pour le bon fonctionnement d'une Cordée. Une instance de pilotage permet en effet aux partenaires de dialoguer, de programmer les actions, d'évaluer les réalisations et d'apporter tout ajustement apparaissant nécessaire.

Il apparaît par ailleurs que lorsque cette instance a été mise en place elle s'est **réunie en moyenne 2 fois par an.**

Concernant le dispositif de suivi, 93,1 % des répondants affirment qu'un « bilan formel, qualitatif et quantitatif, a été réalisé ».

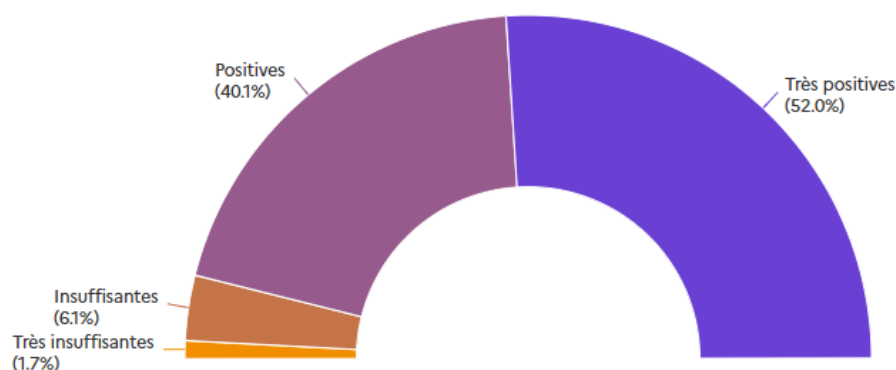
Ce taux progresse fortement : ils n'étaient que 70 % à avoir réalisé un « *bilan formel* ».

Cette évolution positive résulte probablement de l'action conjuguée des administrations centrales qui rappellent cet enjeu dans les divers supports qu'elles diffusent et des rectorats qui exigent ce bilan dans le cadre des appels à projets qu'ils pilotent chaque année. La production d'un bilan conditionne le renouvellement du versement d'une subvention par le rectorat.

34. Les relations entre les Têtes de cordées et les établissements scolaires sont très positives

Plus de 92 % des répondants qualifient « les relations établies entre [leur] établissement et les collèges/lycées encordés » comme « positives » ou « très positives ». Ce résultat est stable par rapport à l'enquête de 2021 (94 %).

Evaluation des relations établies entre votre établissement/formation et les collèges/lycées encordés

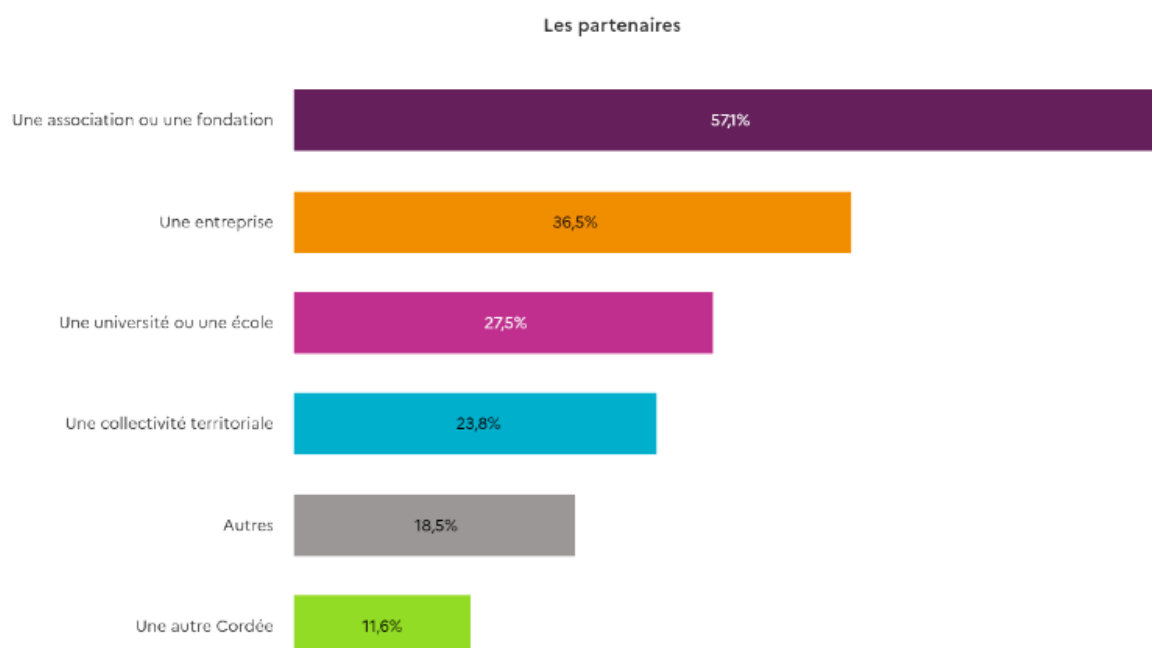


35. D'autres acteurs contribuent à la dynamique des Cordées et les Têtes de cordées s'inscrivent dans des réseaux et des événements comme la Semaine nationale des Cordées

Selon plus d'un tiers des répondants (35,1 %) leur Cordée « bénéficie (...) de la contribution ponctuelle ou durable, d'autres acteurs ».

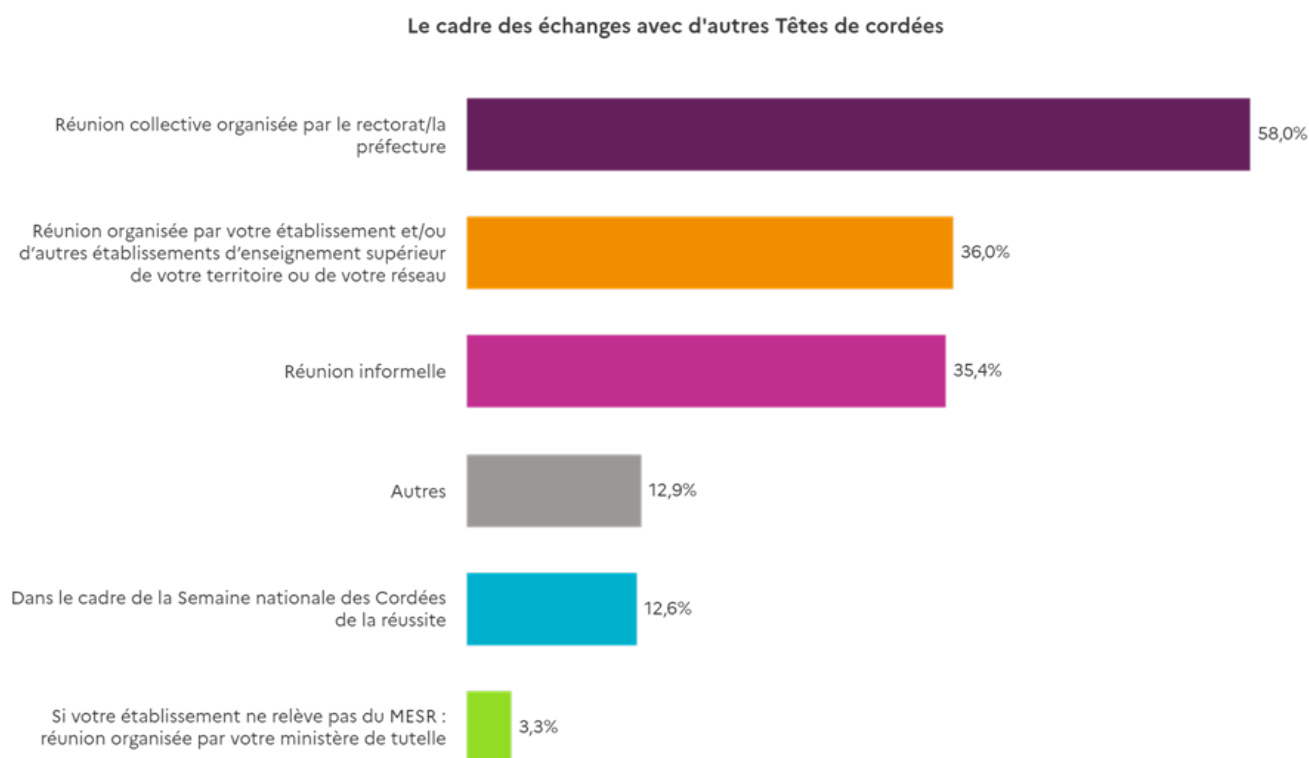
Les principaux partenaires sont des associations ou fondations, des entreprises, des établissements d'enseignement supérieur ou des collectivités territoriales.

Il s'agit essentiellement d'**associations et fondations** (57,1 % des répondants), d'**entreprises** (36,5 %), d'**universités/d'écoles** (27,5 %) ou de **collectivités** (23,8 %). Parmi les autres partenaires sont cités : des établissements culturels, des CROUS, des services déconcentrés (Rectorats, DREETS, ONISEP), des fédérations professionnelles, des laboratoires de recherche, des fédérations sportives.



Près de 62 % des répondants ont eu l'opportunité d'échanger avec d'autres Têtes de cordées (58,5 % en 2022).

Ces échanges se produisent en grande majorité à l'occasion d'évènements organisés par le **rectorat et/ou la préfecture**. Ils s'inscrivent également dans le cadre d'initiatives prises par des établissements d'enseignement supérieur ou dans un cadre informel.



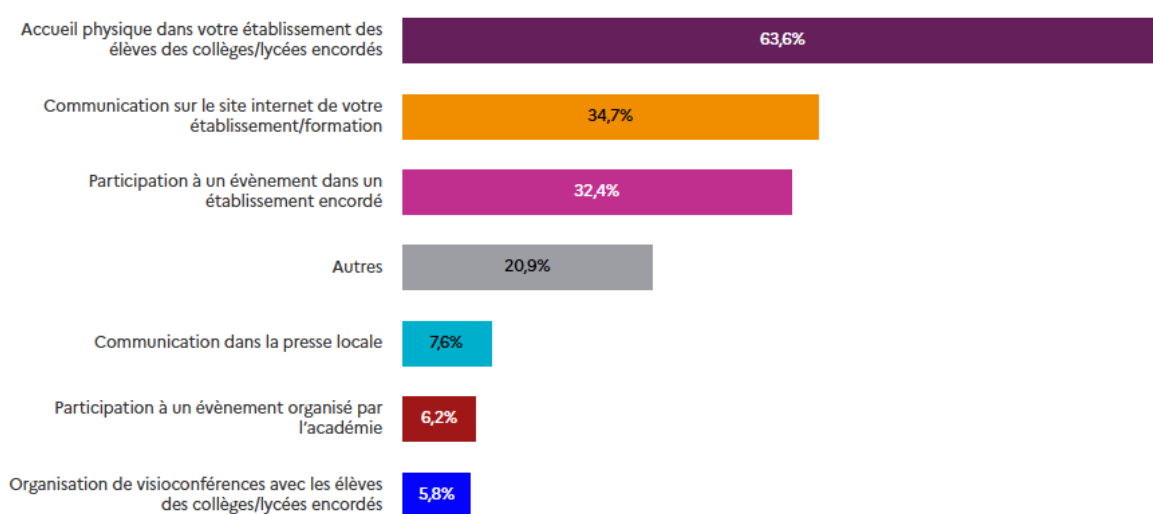
D'autres modalités d'échanges sont mentionnées, en particulier :

- entre **Cordées relevant du même établissement** ou du même site ;
- au sein d'un **service dédié à l'égalité des chances** au sein d'une structure qui regroupe plusieurs écoles ;
- dans le cadre d'une **Cordée mutualisée**, regroupant plusieurs établissements d'enseignement supérieur ;
- au sein du **Groupe Ouverture Sociale (GOS) de la Conférence des Grandes Écoles (CGE)** qui aborde dans la plupart de ses réunions le dispositif Cordées ;
- au sein de **l'association La COURROIE** qui regroupe les professionnels de l'orientation et de l'insertion professionnelle des établissements d'enseignement supérieur ;
- dans le cadre d'évènements organisés par les Entretiens de l'Excellence ;
- lors du séminaire organisé par l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD), en partenariat avec la DGESIP et la DGESCO en 2022.

A noter que **la Semaine nationale des Cordées n'est citée que par 12,6 %** des répondants.

Seulement 41,8 % des répondants ont participé à la Semaine nationale des Cordées en janvier 2024. Ce chiffre est toutefois en forte progression par rapport à l'année 2021 : seulement 28 % des têtes de cordées déclaraient avoir participé à la semaine nationale des Cordées de la réussite en janvier 2021. Mais il convient de relativiser cet écart en rappelant le contexte particulier de l'année 2021 : l'ampleur de la crise sanitaire en 2021 et les restrictions induites avaient nécessairement réduit le nombre d'évènements organisés en début d'année.

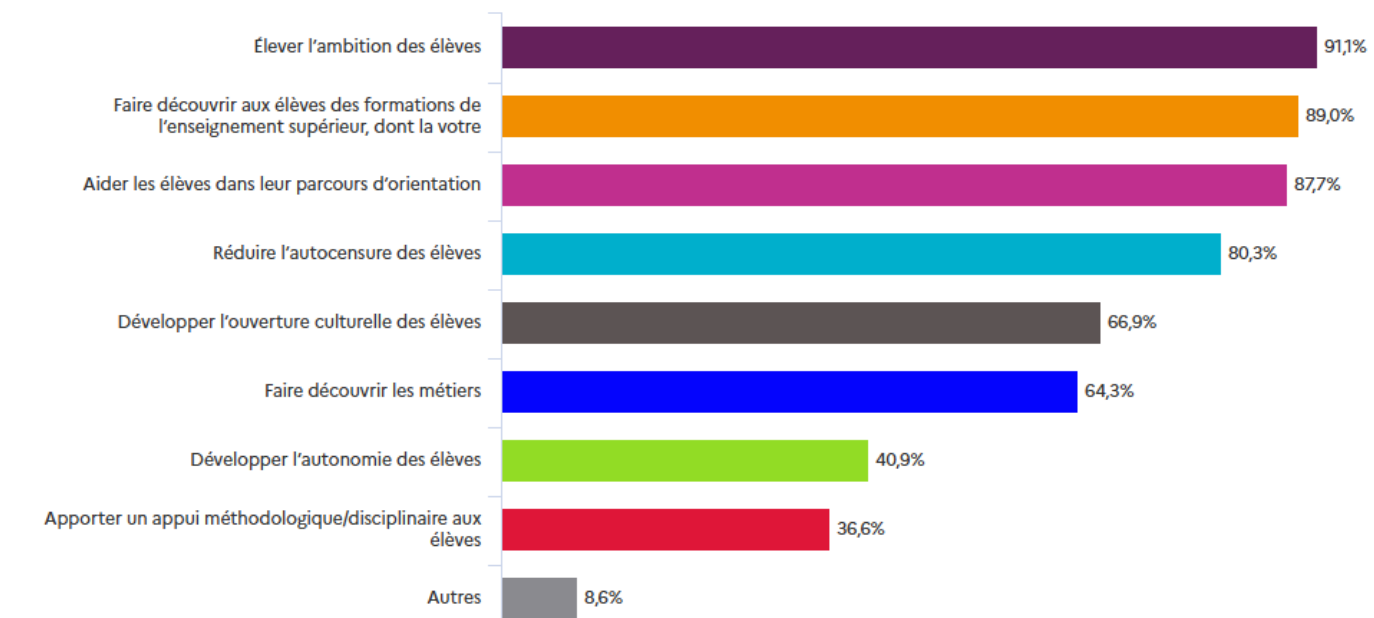
Les actions organisées durant la Semaine nationale en 2024 ont principalement consisté à accueillir des élèves dans les établissements d'enseignement supérieur Têtes de cordées ou dans un établissement scolaire. Plusieurs répondants mentionnent des modalités d'animation, essentiellement des ateliers qui visaient une participation active des élèves, ainsi que des visites de campus.



4. Les objectifs et les orientations des Cordées

41. Les objectifs des Cordées sont en priorité centrés sur l'ambition scolaire et le parcours d'orientation des élèves

Les répondants pouvaient sélectionner plusieurs réponses parmi les 9 proposées.



Les réponses sont globalement stables par rapport à l'enquête réalisée en 2021, avec cependant quelques évolutions sur trois des huit objectifs :

- La découverte de l'enseignement supérieur progresse de 16,5 points ;
- La lutte contre l'autocensure gagne près de 5 points ;
- « Élever l'ambition » progresse de 3 points ;
- L'appui méthodologique/disciplinaire baisse de 3,5 points.

Une question ouverte permettait aux répondants de compléter leurs réponses s'ils sélectionnaient « Autres » (45 formations répondantes). Les principaux compléments apportés relèvent en fait d'un des objectifs qui avaient été proposés dans les 9 réponses possibles, à l'exception du premier point puisque les questions de genre n'étaient pas explicitement mentionnées dans les huit réponses proposées. Les contributions viennent donc éclairer et préciser les objectifs cités :

Lutte contre les stéréotypes et les inégalités : l'objectif est de lutter contre les stéréotypes, notamment ceux de genre, afin de promouvoir l'égalité des chances pour tous les élèves.

Le développement de la confiance en soi : cet objectif pourrait relever des objectifs « Développer l'autonomie de l'élève » et « Réduire l'autocensure ». En effet, selon ces répondants, il s'agit de renforcer la confiance des élèves, afin de leur permettre de mieux appréhender leur parcours scolaire et de croire en leurs capacités.

L'aide à l'orientation et à la découverte de nouveaux domaines : les Cordées visent à aider les élèves à découvrir de nouveaux champs d'étude, notamment dans les sciences, et à élargir leurs horizons académiques et professionnels.

Le développement du sens de l'initiative et de la responsabilité : il s'agit d'encourager les élèves à développer leur esprit d'initiative et leur sens de la responsabilité, par le biais d'ateliers et d'activités de groupe.

L'accompagnement personnalisé : assurer un suivi personnalisé des élèves pour les accompagner dans leur développement personnel et scolaire, notamment grâce à des activités avec des étudiants tuteurs.

42. Les Cordées présentent une grande diversité d'orientations

Le dispositif a été conçu pour permettre aux acteurs d'une Cordée d'élaborer un programme adapté au contexte territorial, à la nature des formations des Têtes de cordées et aux spécificités des élèves et des étudiants concernés (Cf. l'Instruction interministérielle de 2020). Les administrations centrales ont volontairement limité la production réglementaire pour laisser aux acteurs des marges de manœuvre, la régulation est principalement opérée par les rectorats.

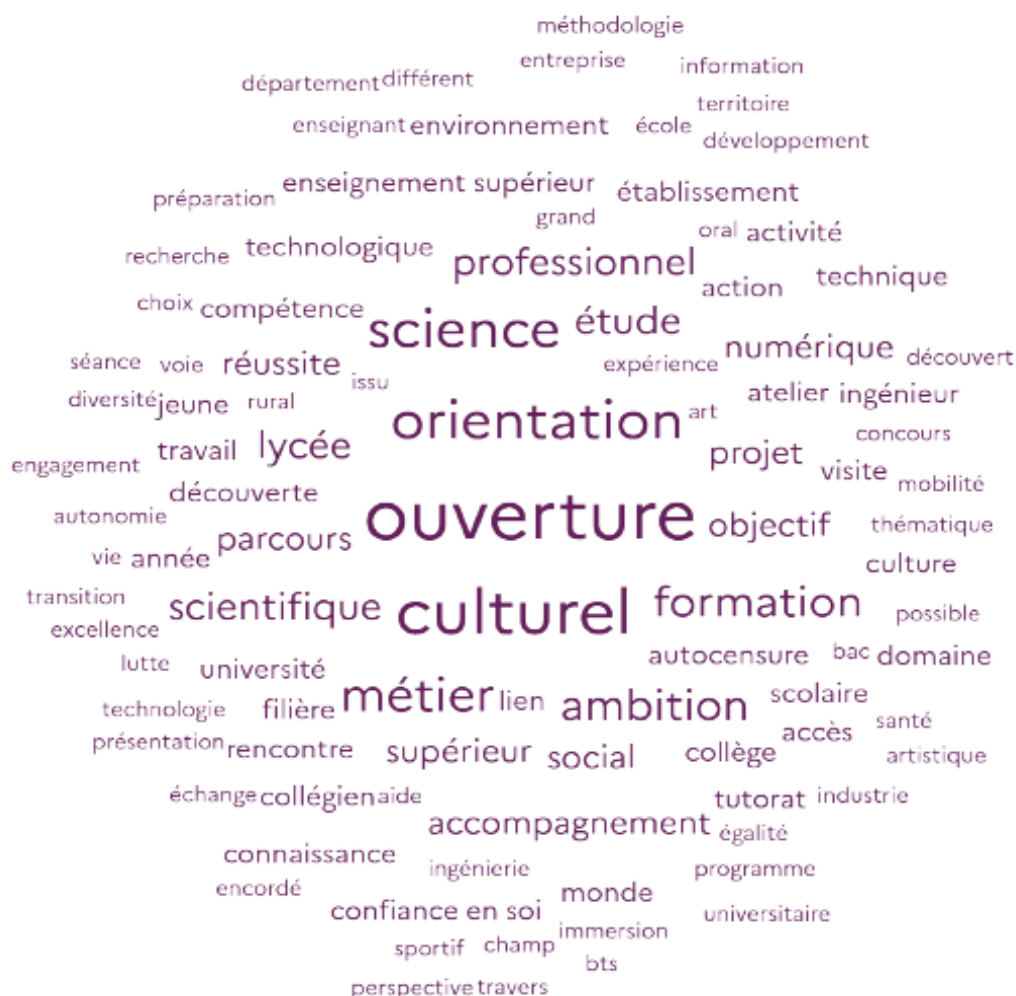
Il a été demandé aux répondants de « *qualifier en quelques mots leur Cordée de la réussite afin (...) d'identifier les grandes tendances (ex. sciences, numérique, environnement, ouverture culturelle...).* » Cette question ouverte invitait le référent à qualifier la Cordée qu'il pilote.

Les principales orientations, thématiques et objectifs des "Cordées de la réussite" se regroupent autour des éléments suivants :

- **L'ouverture culturelle et découverte des métiers** : une forte orientation vers l'ouverture culturelle est mise en évidence ; elle vise à élargir les perspectives des élèves.
- **La promotion des sciences et des technologies** : de nombreuses Cordées mettent en avant les sciences et les technologies, avec des initiatives pour encourager les élèves à explorer ces domaines, en particulier les filières et métiers de l'ingénierie et du numérique.
- **L'ambition scolaire et la réussite académique** : un des objectifs clés est de stimuler l'ambition scolaire, en aidant les élèves à se projeter dans des études supérieures et en travaillant à renforcer leur motivation pour leur réussite académique.
- **Le développement des compétences, notamment psychosociales** : les Cordées s'attachent également à développer les compétences transversales essentielles, parmi lesquelles l'esprit critique, la gestion de projet et les compétences interpersonnelles, notamment pour préparer les élèves à un avenir professionnel et personnel réussi.
- **La sensibilisation aux enjeux sociétaux** : il s'agit de sensibiliser les élèves aux grands enjeux contemporains, notamment l'environnement, l'égalité des chances et la justice sociale, pour mieux comprendre le monde qui les entoure.

- Enfin, quelques formations évoquent explicitement leur volonté de **développer la notoriété et le rayonnement de leur établissement**.

Le **nuage de mots** suivant permet de visualiser les compléments apportés avec cette question ouverte :



43. Les Cordées de la réussite contribuent fortement à l'égalité filles-garçons

66,4 % (65,5 % en 2021) des répondants considèrent que « le programme d'actions de la Cordée contribue à lutter contre les déterminismes de genre dans les choix d'orientation ».

L'instruction interministérielle de 2020 mentionne parmi les objectifs des Cordées : « (...) faire évoluer la représentation de telle filière ou telle profession chez les élèves et en particulier à lutter contre les stéréotypes de genre ».

Les 357 formations ayant répondu positivement à la question ont précisé les modalités d'actions mises en œuvre en répondant à la question ouverte (« **Si oui, selon quelles modalités ?** »). Une partie importante de ces formations relèvent des domaines scientifiques, de l'ingénierie, du numérique, du BTP.

En synthèse, **les principales actions mises en œuvre pour lutter contre les inégalités de genre** dans l'orientation et les choix de filières sont :

Encouragement des filles vers les filières scientifiques et techniques : ces initiatives se concentrent sur la promotion des métiers scientifiques et techniques auprès des jeunes filles, avec l'objectif de briser les stéréotypes et de favoriser une représentation plus équilibrée dans ces filières.

Sensibilisation et éducation sur les stéréotypes de genre : des actions spécifiques visent à sensibiliser les élèves aux stéréotypes de genre, afin d'encourager chacun à faire des choix d'orientation libérés des normes de genre traditionnelles. Le témoignage de personnalités inspirantes, « role model », est fréquemment utilisé. Dans ce cadre, les actions peuvent aussi être orientées vers les garçons, par exemple pour les formations concernant « *Le soin et l'aide à la personne, ouverts aux filles comme aux garçons* ».

Mentorat et accompagnement. Des programmes de mentorat sont mis en place : des étudiantes et des professionnelles, notamment des femmes dans des filières sous-représentées, des chercheuses partagent leurs parcours avec les élèves. Cela permet aux filles de visualiser des modèles et de se projeter dans des carrières où elles sont historiquement moins présentes.

Journées de découverte et ateliers thématiques : des événements, tels que des journées de découverte des métiers et des ateliers d'initiation aux compétences techniques sont organisés spécifiquement pour les filles, afin de les familiariser avec des domaines comme l'ingénierie, les sciences ou la technologie.

Partenariats avec des associations et des entreprises : certaines actions passent par des collaborations avec des institutions académiques, des associations ou des entreprises, qui soutiennent activement l'égalité des genres en ouvrant des opportunités aux filles dans des secteurs variés. Des opportunités d'événements sont saisies par certaines formations, par exemple la semaine de l'industrie.

Par ailleurs, plusieurs formations affirment apporter **une attention particulière aux filles dans la phase de recrutement des élèves bénéficiaires et également à la parité des intervenants**, qu'il s'agisse des étudiants tuteurs, des enseignants ou des professionnels.

Quelques Cordées sont explicitement centrées sur l'orientation des filles ; dans ce cas les Têtes de cordées relèvent essentiellement de filières scientifiques.

Pour mémoire, pour l'année 2023-2024 les filles représentaient au plan national 53% des élèves participant à une Cordée.

44. La transition écologique est intégrée par plus d'un tiers des Cordées

34,6 % des formations répondent positivement à la question « Le programme d'actions de votre Cordée aborde-t-il la transition écologique ? »

Cette question ne figurait pas dans la précédente enquête.

L'instruction interministérielle de 2020 ne fait pas mention, parmi les enjeux et objectifs des

Cordées de la réussite, des enjeux environnementaux et climatiques. Ce sont donc les acteurs des Cordées qui ont introduit cet axe de manière volontariste.

La question « **Si oui, selon quelles modalités ?** » a permis aux 186 répondants de compléter leur réponse positive. **Les principales actions mises en œuvre** pour sensibiliser les élèves à la transition écologique sont :

- **Des ateliers de sensibilisation** : des ateliers sont organisés pour sensibiliser les élèves aux enjeux du climat, du développement durable et de la consommation responsable. La « Fresque du Climat » est mentionnée par plus de 30 formations comme outil éducatif interactif pour comprendre les causes et les impacts du réchauffement climatique.
- **Des projets de transition écologique intégrés dans le programme d'actions** : certains établissements intègrent des projets liés à la transition écologique dans le parcours des élèves, favorisant ainsi une prise de conscience des questions environnementales dans divers champs d'étude.
- **Des visites et des rencontres** : des visites de sites en lien avec l'écologie, comme des centres de tri ou des fermes écologiques, ainsi que des rencontres avec des experts en développement durable, permettent aux élèves de découvrir les enjeux écologiques de manière concrète.
- **Une sensibilisation aux pratiques de consommation responsable** : des actions éducatives encouragent les élèves à adopter des comportements de consommation plus responsables, en particulier sur la réduction des déchets, le recyclage, et une meilleure gestion des ressources.
- **Des activités opérationnelles autour de la responsabilité sociétale** : le programme de certaines Cordées place la responsabilité sociétale et environnementale au centre des actions, en travaillant avec les élèves sur des projets qui visent à réduire l'impact environnemental au sein même des établissements scolaires.

Plusieurs formations mentionnent que l'enjeu climatique est **intégré dans le cursus de leurs étudiants** et que cette dimension fait **partie intégrante de la Cordée** et de ses diverses actions.

Les modalités pédagogiques sont diverses : ainsi une formation évoque une représentation théâtrale pour sensibiliser les élèves, d'autres élaborent des dispositifs ludiques, des concours/challenges... L'usage du numérique et des jeux vidéo est également évoqué par plusieurs répondants.

Par ailleurs, des actions mobilisent parfois **des doctorants et des chercheurs relevant de la Tête de cordées**.

Certaines Cordées s'appuient sur **des dispositifs développés par l'éducation nationale** et mis en œuvre au sein des établissements scolaires, par exemple les **élèves éco-délégués**.

Des associations investies sur les enjeux environnementaux sont parfois sollicitées.

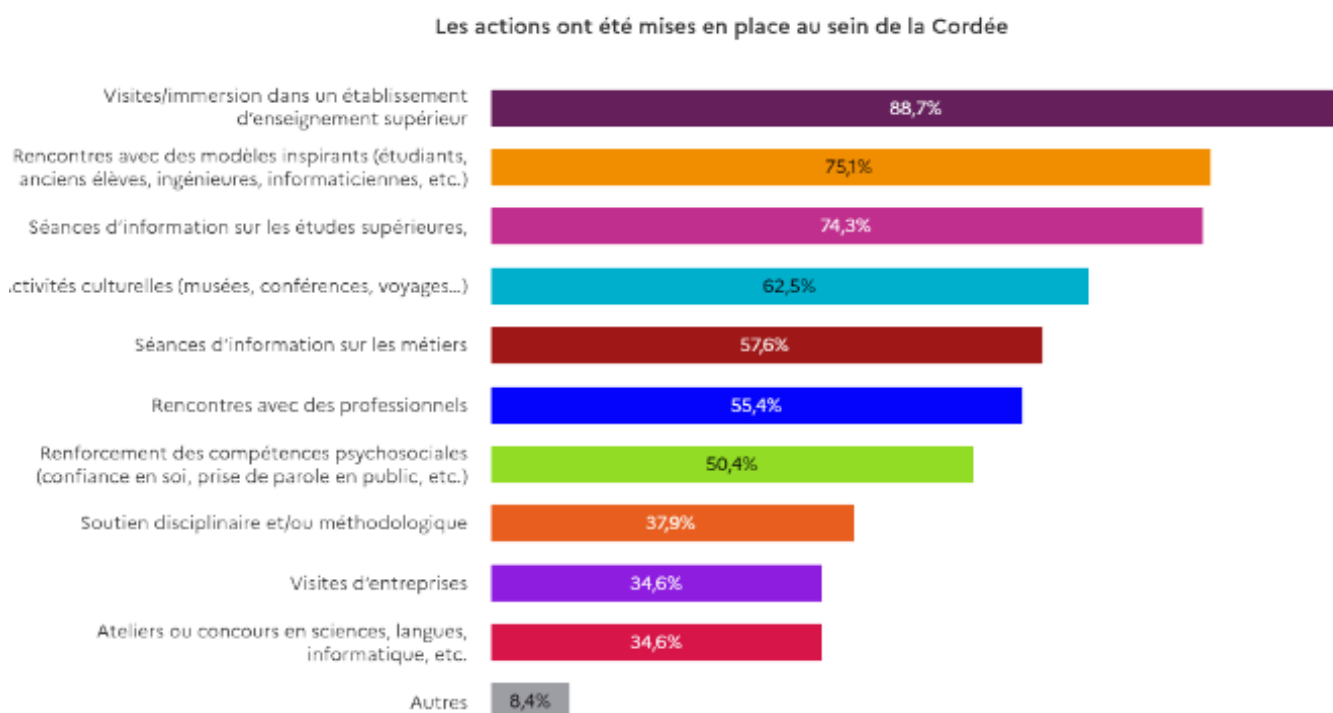
5. Le programme de la Cordée

51. Les actions mises en place dans le cadre des Cordées concernent en premier lieu la découverte de l'enseignement supérieur et des métiers, ainsi que l'ouverture culturelle

10 actions étaient proposées ; les répondants pouvaient en sélectionner plusieurs.

Parmi les principales actions mises en œuvre, peuvent être distinguées par ordre décroissant :

- Celles qui mettent en contact les élèves bénéficiaires avec le **monde de l'enseignement supérieur** (visites de campus, séances d'immersion, rencontres d'étudiants...);
- La **découverte des métiers** et les rencontres avec le **monde professionnel** ;
- Des actions d'**ouverture culturelle** ;
- Le **développement des compétences psychosociales** ;
- Le **soutien disciplinaire et/ou méthodologique**.



Les répondants pouvaient mentionner **d'autres actions** en sélectionnant « Autres ». Les compléments apportés constituent plus des **illustrations** des dix actions proposées dans la question fermée que des éléments complémentaires :

- **Des voyages et des visites de lieux institutionnels** complètent la liste des lieux dans lesquels se déplacent les bénéficiaires.

- D'autres actions sont précisées afin **d'illustrer** celles qui étaient formulées dans la question initiale : des Ateliers artistiques, des Ateliers FabLab, des Mini entreprises, l'immersion dans des cours au sein de l'établissement d'enseignement supérieur ou dans un de ses laboratoires de recherche.
- **L'implication des familles des élèves** est également citée. Cette dimension n'apparaissait pas dans le questionnaire. Sont notamment mentionnés des événements comme des cérémonies en début ou en fin d'année. L'instruction interministérielle de 2020 souligne que la démarche « sera d'autant plus profitable que les familles, centrales dans le processus d'orientation, y seront associées ». Les référents académiques soulignent fréquemment ce facteur d'efficacité.
- **Le tutorat et le mentorat** sont également mentionnés.

A noter que **le guide méthodologique élaboré par la DGESIP en 2021 pour accompagner les Têtes de cordées n'est connu que par 54,6 % des répondants**. La communication de la DGESIP et des rectorats a toutefois permis d'augmenter significativement le taux constaté en 2022 (39 %).

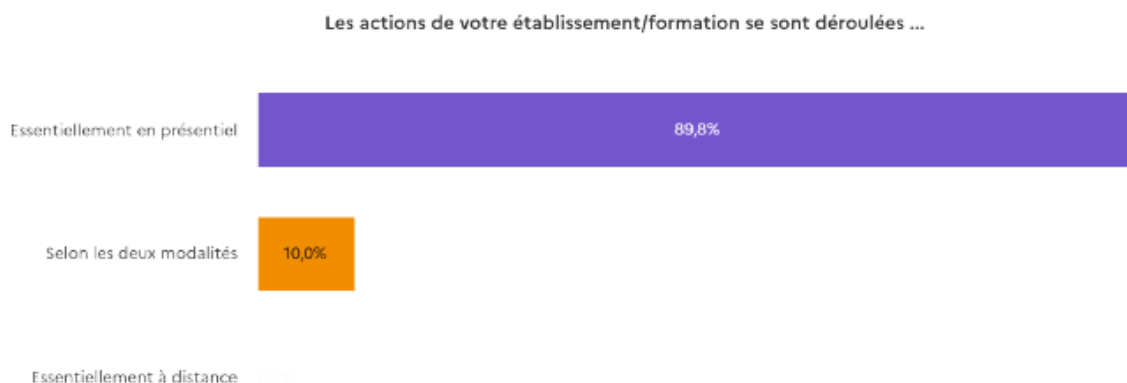
Parmi ceux-ci, **83,7 % considèrent qu'il leur a été « utile »**.

52. Les actions se déroulent essentiellement en présentiel et dans un cadre collectif, avec parfois la contribution d'associations

Un accompagnement réalisé essentiellement en présentiel.

La précédente enquête portait sur l'année 2020-2021. Les contraintes induites par le contexte sanitaire avaient fortement réduit l'activité des Cordées et un certain nombre d'entre elles avaient dû ajuster leur programme et organiser leurs activités en distanciel.

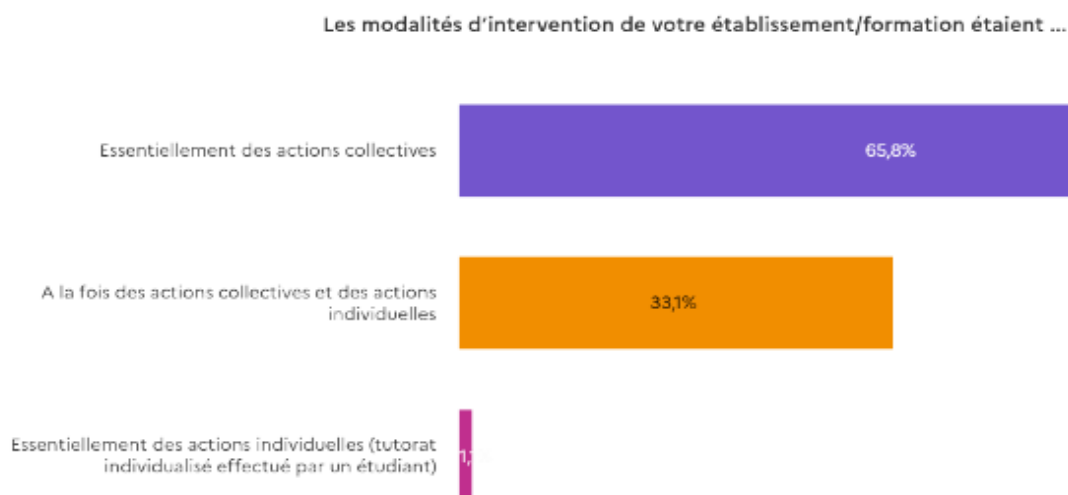
La présente enquête met en évidence que les actions se déroulent désormais **essentiellement en présentiel**. Les actions qui sont effectuées en distanciel concernent probablement les Cordées dans lesquelles la Tête de cordée et les établissements scolaires sont éloignées géographiquement, en particulier lorsque les élèves bénéficiaires sont scolarisés dans les académies ultramarines ou dans des zones rurales isolées. Les actions réalisées essentiellement en distanciel sont très rares (0,2 %).



Des actions essentiellement collectives

Pour plus de 65 % des répondants les actions mises en œuvre sont des actions collectives et un tiers des formations développent à la fois des actions collectives et des actions individuelles.

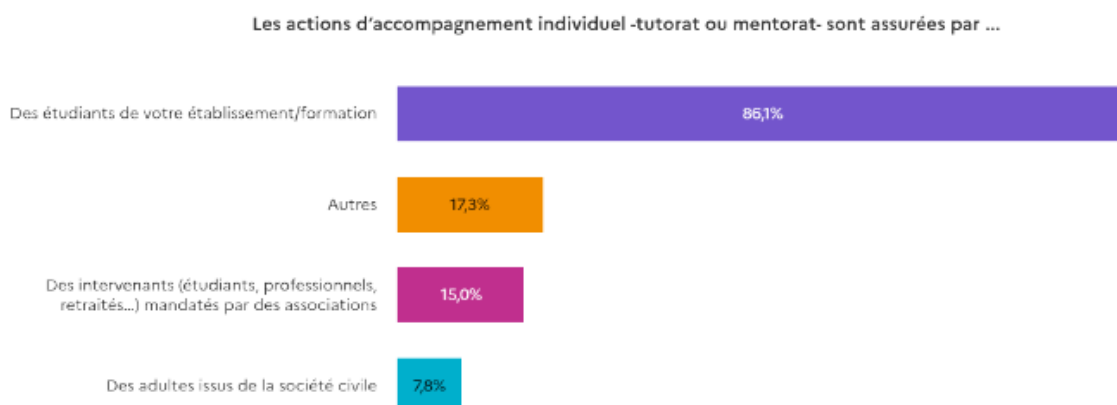
Les dispositifs centrés exclusivement sur du tutorat individuel sont très rares (1,1 %).



Une évolution des pratiques est constatée puisque lors de la précédente enquête 55 % des répondants affirmaient que leurs actions étaient « **essentiellement des actions collectives** » et 43 % « **à la fois des actions collectives et des actions individuelles** ». Cette diminution des actions individuelles ne répond pas à une orientation qui aurait été donnée au plan national. Par hypothèse, elle pourrait résulter de l'augmentation du nombre d'élèves bénéficiaires alors que le nombre de Têtes de cordées et le nombre d'étudiants tuteurs disponibles pour les accompagner individuellement n'a pas connu une croissance proportionnelle.

Lorsque les élèves bénéficient d'un accompagnement individuel celui-ci est principalement réalisé par des étudiants de la formation Tête de cordée.

Ces étudiants s'inscrivent dans **une relation de pair à pair** avec les élèves, en partageant leur expérience, ce qui constitue le cœur du dispositif Cordée.



Lorsque que les intervenants ne sont ni des étudiants ni des personnes mandatées par une association, les profils suivants sont identifiés :

- **Des enseignants membres de l'équipe pédagogique** de la Tête de cordée : ils jouent un rôle central, apportant un soutien pédagogique et guidant les élèves dans leur parcours scolaire et d'orientation. Parfois le référent Cordée de la Tête de cordée assure également une fonction d'accompagnement individuel.
- **Des chercheurs et des doctorants** : il s'agit essentiellement d'enseignants chercheurs intégrés à la Tête de cordée et parfois de chercheurs issus de centres de recherche partenaires de la Cordée.
- **Des anciens élèves, des « alumni »** : ils ont gardé un lien avec la formation dont ils sont issus et offrent leur expérience professionnelle, servent de modèles pour les élèves en phase d'orientation et assurent la promotion de cette formation.
- **Des professionnels** : ils interviennent pour faire découvrir des filières et des métiers. Les domaines techniques et scientifiques sont particulièrement représentés. Ce type d'intervention relève du dispositif mentorat.

Des associations interviennent dans le cadre de l'accompagnement individuel, parmi lesquels des organismes lauréats du plan 1jeune/1mentor

Lorsqu'une Tête de cordée déclare qu'une association intervient pour contribuer à l'accompagnement individuel dans le cadre de la Cordée, il lui était proposé de l'identifier au sein d'une liste qui présentait l'ensemble des organismes qui relevaient à la date de l'enquête du Plan 1jeune/1mentor piloté par la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA). Parmi les 41 qui étaient proposés 10 ont été identifiés par les 45 répondants ; les plus cités sont l'AFEV (13 fois), Article 1 (5 fois) et Capital Filles (2 fois).

D'autres associations qui ne sont pas lauréates de l'appel à projet 1jeune/1mentor sont mentionnées, notamment *Elles bougent* et *100 000 entrepreneurs*, ainsi que des associations d'étudiants ou d'alumni ainsi que des fondations créées par les établissements Têtes de cordées.

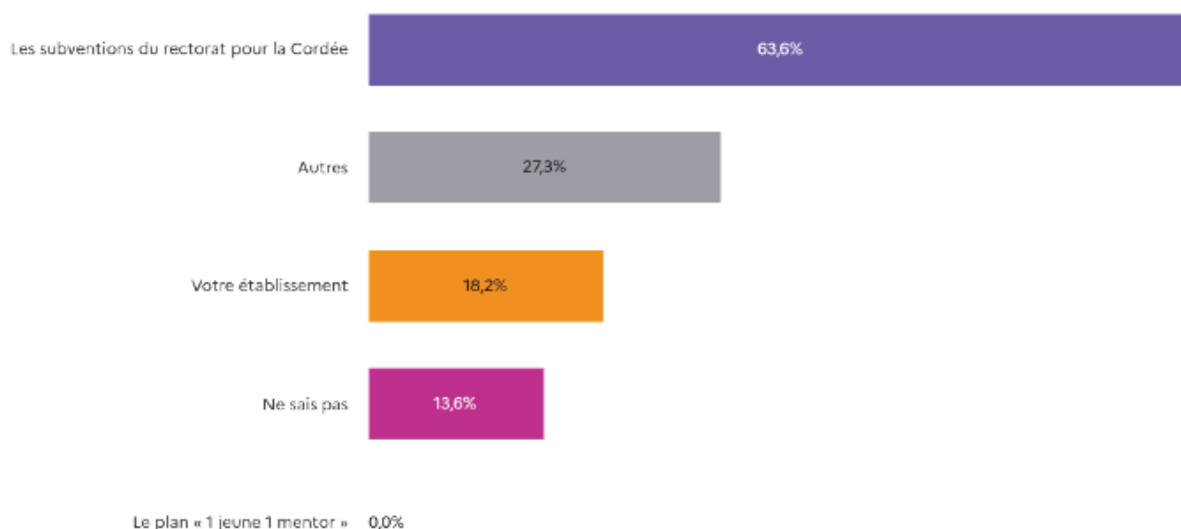
Concernant le financement de ces associations, 45 Têtes de cordées ont répondu à la question portant sur la source de financement.

Le rectorat constitue la principale source de financement des associations intervenant dans le tutorat.

Près de 20% des répondants affirment que leur établissement **participe sur ses fonds propres** au financement des associations (l'autofinancement du programme par la Tête de cordée est plus largement développé dans la partie 7.2).

Parmi les « autres financeurs », ce sont **les DREETS et des collectivités** qui sont les plus citées.

L'intervention de cette/ces association(s) pour du tutorat individuel/du mentorat est-elle financée par ... ?



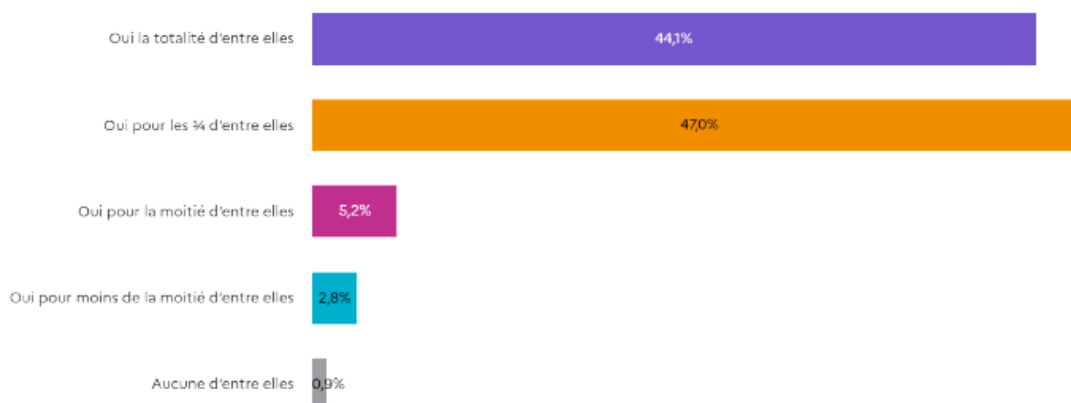
6. Les résultats obtenus

61. Le taux de réalisation du programme d'actions est élevé

Le taux de mise en œuvre est élevé : plus de 91 % des 537 répondants considèrent que les trois quarts au moins des actions initialement programmées ont été mises en œuvre.

Ce taux est élevé et progresse fortement : selon le rapport issu de la précédente enquête DGESIP, « *seulement 16 % des répondants considéraient avoir pu mener en 2020-2021 pratiquement toutes les actions initialement envisagées, y compris en recourant à des formules hybrides en distanciel* » ; tandis que 71,5 % répondaient avoir pu les mener en grande partie ». Mais il convient de nouveau de rappeler le contexte sanitaire dans lequel les Cordées avaient évolué lors de la précédente enquête DGESIP.

Mise en œuvre en 2023-2024 des actions initialement envisagées



Les analyses des Têtes de cordées et des établissements scolaires convergent : ce taux de 91% est proche avec celui identifié par la DGESCO dans le cadre de son enquête auprès des établissements scolaires : « **86 % des collèges et lycées ont estimé avoir mis en œuvre leur programme « en totalité ou au 3/4. »**

L'impact est considéré comme particulièrement élevé (plus de 50 % de réponses de 8 à 10, 10 étant le plus fort impact) **pour, par ordre décroissant :**

- 1. La découverte de l'enseignement supérieur,**
- 2. La découverte des métiers,**
- 3. L'aide à l'orientation,**
- 4. La réduction de l'autocensure et augmentation de l'ambition scolaire,**
- 5. L'ouverture culturelle.**

L'ordonnancement de cette liste est conforme à celle des objectifs assignés aux Cordées par les référents (cf. paragraphe 31).

Tous les autres objectifs proposés ont un impact fort (note de 8 à 10) pour environ 30 % des répondants.

Les impacts sont jugés faibles essentiellement concernant la sensibilisation à la transition écologique (43 % de réponses pour les choix 1 à 3) et pour l'appui méthodologique/disciplinaire (20,6 %) mais ces deux objectifs ne sont partagés que par environ un tiers des répondants (cf. paragraphe 31. et paragraphe 34.).

Les objectifs suivants sont atteints



Une question permettait aux référents d'apporter un commentaire sur l'activité des Cordées de la réussite durant l'année 2023-2024 (484 commentaires). Ils peuvent être regroupés en deux grandes catégories, positives et négatives.

Des commentaires positifs :

- **Une bonne dynamique des actions** : des référents soulignent la qualité et la diversité des actions proposées, appréciées pour leur impact et leur portée, notamment en termes de motivation et d'ouverture pour les élèves.
- **La collaboration entre les acteurs** : la coopération entre les établissements, les enseignants et les encadrants est décrite comme harmonieuse, avec une ambiance favorable au développement des élèves.
- **L'efficacité de la Cordée et les résultats obtenus** : les référents évoquent des résultats concrets, tels qu'une meilleure orientation des élèves et un intérêt accru pour les études supérieures ou certaines filières, conformément aux objectifs arrêtés.

Des commentaires négatifs :

- **Un manque de moyens et de temps** : de nombreux commentaires mentionnent des difficultés dues à un manque de ressources et de temps, deux facteurs qui limitent l'ampleur des actions et la régularité des activités proposées.
- **Des problèmes d'organisation et de coordination** : les difficultés en matière de gestion et de coordination entre les établissements rendent parfois difficiles la mise en œuvre du programme.
- **Un engagement inégal** : l'engagement des divers acteurs, que ce soit les enseignants, les élèves ou les étudiants, est parfois considéré comme insuffisant, ce qui peut nuire à l'efficacité et à la continuité des actions de la Cordée.

Les actions présentées par les répondants comme « pertinentes et efficaces » présentent un large panorama d'activités et de pratiques, à forte dimension collective.

Une question ouverte permettait aux répondants de « **citer et décrire une action mise en œuvre en 2023-2024 (...) particulièrement pertinente et efficace ?** »

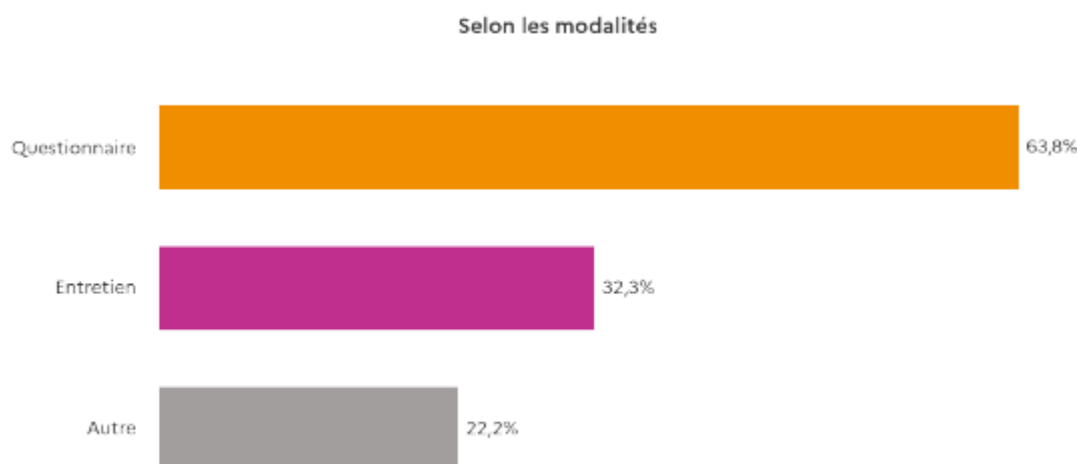
Les contributions peuvent être regroupées autour des éléments suivants. Elles reflètent la diversité des activités et de leurs modalités de mise en œuvre, afin de susciter l'intérêt des élèves :

- **Des voyages et des visites de sites ou musées.**
- **Des visites d'entreprises et des rencontres avec des professionnels.**
- **Des ateliers avec manipulation technique** (ex. fabrication d'un drone), **parfois en lien avec la recherche ou en extérieur** (ex. création d'un mini potager).
- **Des ateliers artistiques** (danse, musique, théâtre...).

- **Des ateliers ludiques** (escape game, serious game...) sur le développement durable, la science.
- **Des ateliers pour mieux maîtriser le stress et l'expression orale.**
- **Des journées d'immersion dans des établissements d'enseignement supérieur.**
- **La participation à des événements ou concours**, avec parfois des réalisations opérationnelles, par exemple en robotique, ou à **des jurys** dans des festivals.
- **Des activités collectives avec une forte dimension orale**, comme l'organisation d'un procès fictif ou la simulation d'une séance de négociation de l'ONU.
- **Un accompagnement personnalisé des élèves** dans leur projet d'études, notamment pour les aider à structurer et à exprimer leurs objectifs.

62. L'appréciation des élèves bénéficiaires est souvent évaluée et un suivi sur plusieurs années est parfois mis en place par les Têtes de cordées

66,2 % des Têtes de cordées évaluent l'appréciation des élèves sur les actions mises en œuvre dans le cadre de la Cordée. Ils n'étaient que 47 % en 2022.



82 répondants ont précisé dans une question ouverte quelles sont les autres modalités utilisées. Sont principalement mentionnés :

- **Des échanges dans un cadre formel** : des sessions régulières d'échange et des débriefings sont organisés en groupes, en cours d'année ou en fin d'année, permettant aux élèves de partager leurs impressions et leur appréciation de manière ouverte, ce qui permet une évaluation qualitative de leurs expériences.
- **Des évaluations à chaud à l'issue d'une activité, d'une sortie** : un retour oral ou écrit est organisé à l'issue pour permettre aux élèves d'exprimer leur appréciation. Parfois il s'agit de faire un exposé collectif après une séquence.

- **Des bilans qualitatifs avec les enseignants et les référents** : ceux-ci partagent leurs observations sur la satisfaction des élèves en se basant sur leurs échanges avec eux.
- Quelques répondants mentionnent des « **études d'impact d'ampleur** » sans pouvoir détailler ce dispositif dans le cadre de la réponse attendue.

35,3 % des référents affirment que leur établissement « assure un suivi des élèves bénéficiaires de [leur] Cordée sur plusieurs années ».

Le suivi des élèves ayant bénéficié du dispositif Cordées est une préoccupation fréquemment mentionnée tant par les établissements scolaires que par les établissements d'enseignement supérieur ; cet enjeu avait notamment été identifié dans le cadre de la précédente enquête DGESIP. **35,3 % des référents affirment qu'un « suivi est assuré durant plusieurs années ».**

Une question ouverte invitait les répondants à présenter **les modalités de ce suivi**. Parmi les 191 réponses, des formations manifestent leur souhait d'assurer un suivi et soulignent l'enjeu de pouvoir mesurer l'efficacité de leurs actions. Parmi les formations qui précisent les mesures de suivi qu'elles ont formalisées, les principales sont les suivantes :

- **Des contacts dans le cadre d'évènements** auxquels sont invités les élèves qui ont fait partie de la Cordée.
- **Des questionnaires ou des enquêtes téléphoniques** sont administrés périodiquement pour recueillir auprès des élèves des informations sur leur parcours, leurs choix d'orientation et leur satisfaction vis-à-vis des activités de la Cordée.
- **Un suivi de cohortes jusqu'à la terminale** : certaines Têtes de Cordées effectuent jusqu'à la fin du lycée un suivi des élèves impliqués dans leur Cordée, en identifiant les résultats scolaires et l'orientation post-bac des élèves pour mesurer l'efficacité des programmes.
- **Des fichiers d'anciens élèves** : certains établissements exploitent des fichiers composés d'anciens élèves bénéficiaires pour suivre leur parcours scolaire et professionnel, permettant ainsi, pour certains établissements, d'évaluer l'impact à long terme des actions de la Cordée.
- Par ailleurs, **les enseignants et référents** jouent parfois un rôle actif dans le suivi, en maintenant un contact régulier avec les élèves.

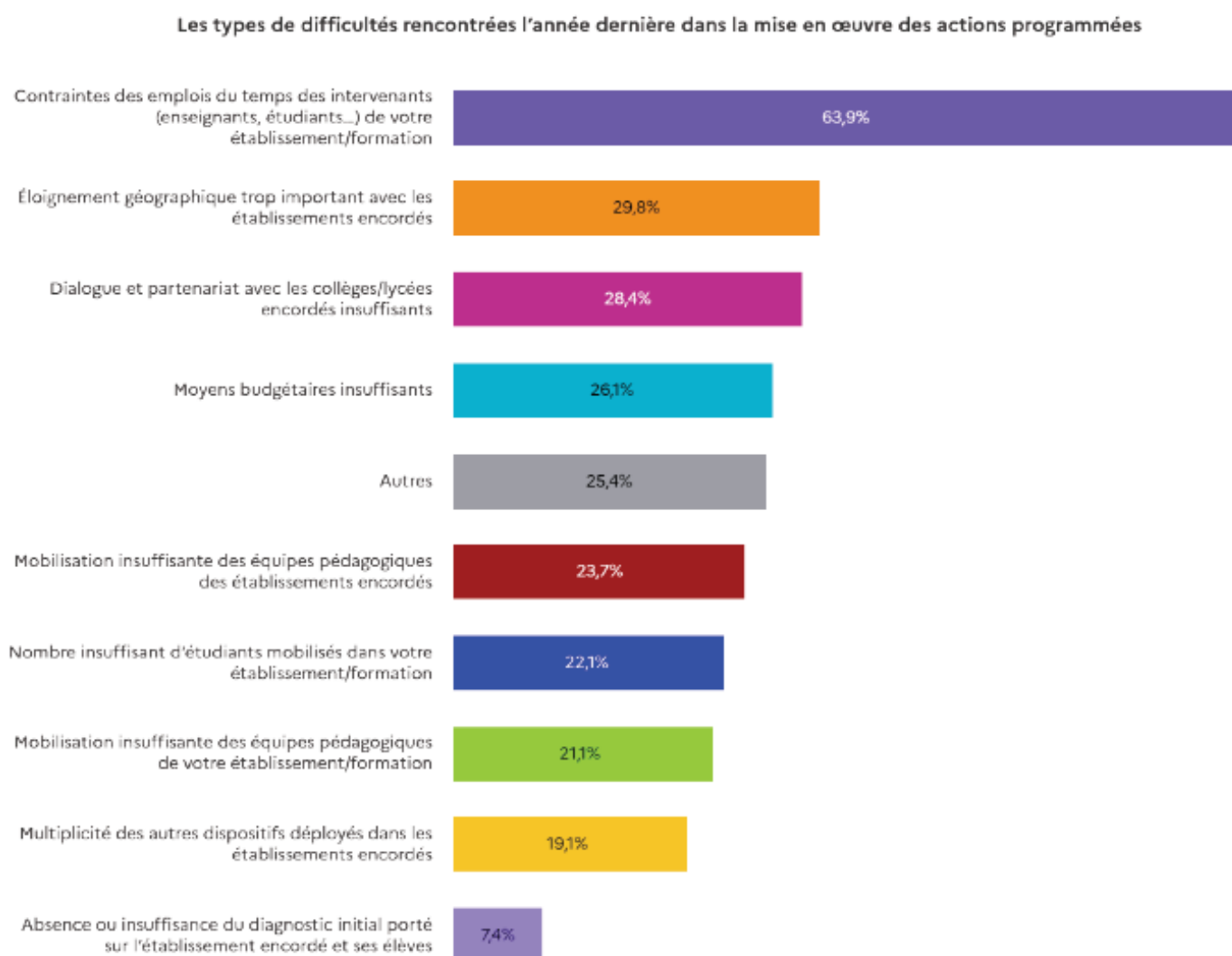
63. Les difficultés rencontrées sont principalement liées au temps disponible, à l'éloignement géographique, au dialogue avec les établissements scolaires, au budget

55,6 % des répondants déclarent avoir « rencontré l'année dernière des difficultés dans la mise en œuvre des actions programmées », un pourcentage en forte diminution.

Ce pourcentage a notablement diminué depuis la précédente enquête : 87 % des têtes de cordées avaient en effet déclaré avoir rencontré des « *difficultés dans l'organisation de la cordée et/ou dans la mise en œuvre des actions en 2020-2021* ». Il importe de nouveau de replacer la précédente enquête dans son contexte : la quasi-totalité de ces établissements avaient considéré que ce sont avant tout « *le Contexte Covid-19 et les conséquences de la crise*

sanitaire » qui avaient généré des difficultés.

300 Têtes de cordées ont qualifié les difficultés rencontrées :



Le temps, l'éloignement géographique, le dialogue avec les établissements scolaires et le budget sont les principales sources de difficultés.

La question du temps disponible apparaît comme le déterminant majeur et se détache largement des autres préoccupations.

Ces difficultés convergent avec celles identifiées dans l'enquête DGESCO auprès des établissements scolaires. En effet, elles figuraient également parmi les trois principales difficultés rencontrées par les collèges et lycées. À noter que **deux difficultés sont plus fortement ressenties par les établissements scolaires** que par les établissements d'enseignement supérieur :

- « **L'éloignement géographique avec la tête de cordée** » : 36 % des collèges et lycées avaient retenu cette difficulté ; 29,8 % des Têtes de cordées.
- La « **faible mobilisation des équipes** » [des établissements scolaires] : 35 % des collèges et lycées contre 23,7 % parmi les Têtes de cordées.

Environ un cinquième des répondants Têtes de cordées retiennent trois autres difficultés :

- Le nombre insuffisant d'étudiants mobilisés.
- La mobilisation insuffisante des équipes pédagogiques de la Tête de cordée.
- La multiplicité des dispositifs déployés dans les établissements scolaires.

77 Têtes de cordées ont souhaité compléter en renseignant la question « **Autres difficultés** ». **Les répondants ont essentiellement renforcé certaines des difficultés qui étaient déjà proposées** dans les réponses à la question fermée.

- Ainsi, un certain nombre de référents ont souhaité insister sur **le manque de temps** : les contraintes de temps sont présentées comme un obstacle majeur, souvent liées aux emplois du temps **des enseignants, des étudiants et des autres acteurs impliqués**, ce qui limite la disponibilité pour accompagner les élèves.
- **Le nombre insuffisant d'étudiants tuteurs** est souligné.
- Est également renforcé par plusieurs référents **l'insuffisance des ressources et des moyens** : un manque de moyens financiers et matériels est fréquemment signalé, rendant « *difficile la mise en place et le bon fonctionnement des actions prévues* ».
- Plusieurs référents évoquent également **la complexité des procédures administratives et budgétaires**.
- **Les problèmes de communication** sont également abordés : la communication entre les parties prenantes, établissements Têtes de cordée et établissements scolaires n'est « *pas toujours fluide, ce qui nuit à la coordination et à l'efficacité des actions* ».
- Concernant **les contraintes géographiques et de déplacement** il est explicité que la distance entre les établissements partenaires rend « *plus compliqués les déplacements nécessaires aux activités communes aux partenaires* ».
- **Le niveau insuffisant d'engagement des acteurs** est également souligné : il concerne les équipes pédagogiques mais également parfois les élèves.

7. La contribution des étudiants tuteurs

71. Le recrutement des étudiants tuteurs est considéré comme assez facile ; leur disponibilité constitue la principale difficulté pour animer les Cordées

Chaque Tête de cordée mobilise en moyenne 43 étudiants et la médiane se situe à 20.

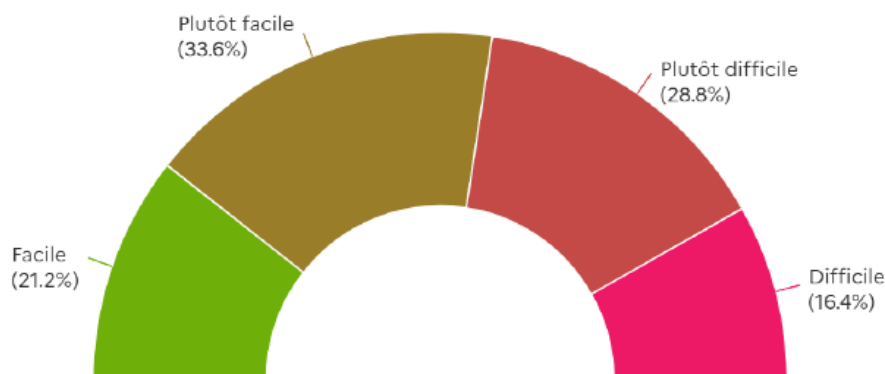
Le nombre d'étudiants mobilisés est très variable. **Près de 10 % des répondants parviennent à mobiliser 100 étudiants et plus alors que près de 50 % comptent moins de 20 étudiants tuteurs.**

Il conviendrait de pouvoir rapporter le nombre d'étudiants engagés au nombre total d'étudiants inscrits à la formation dispensée par la Tête de cordée afin de pouvoir apprécier le taux de mobilisation.

En moyenne, 15 étudiants effectuent du tutorat individuel, c'est à un dire un accompagnement individuel d'un ou plusieurs élèves, la médiane étant à 9.

Plus de la moitié des répondants considèrent que le recrutement et la mobilisation des étudiants est « facile » ou « plutôt facile » et la situation s'est améliorée.

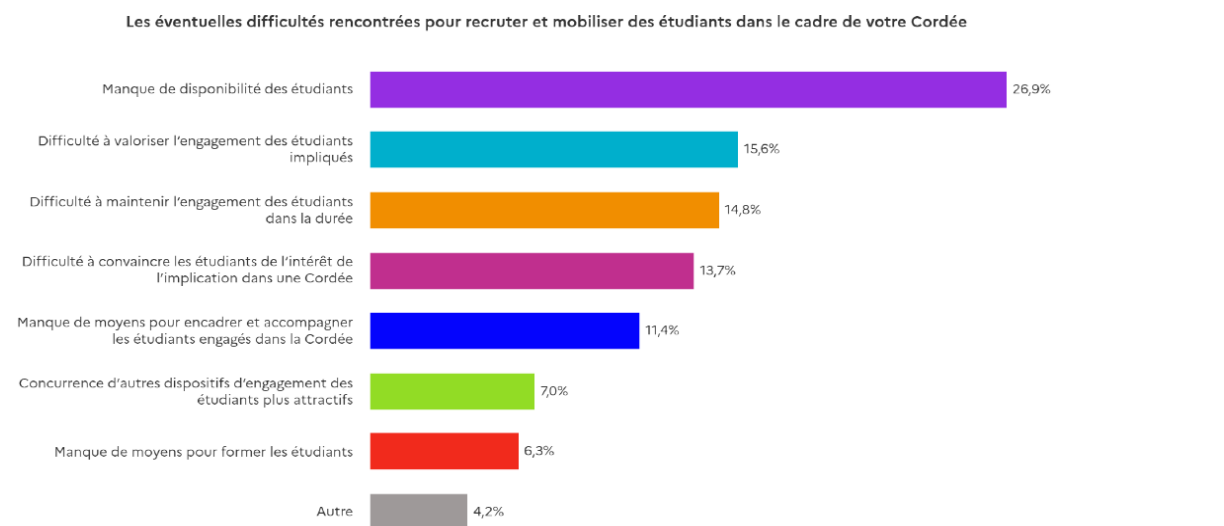
Le recrutement et la mobilisation des étudiants pour participer à la cordée de la réussite est ...



La situation apparaît plus favorable qu'en 2021. En effet, plus de la moitié (51,5 %) des établissements d'enseignement supérieur déclaraient que le recrutement était « plutôt difficile » ou « difficile ». Là encore, il convient de rappeler le contexte sanitaire dans lequel la précédente enquête a été réalisée.

Pour mémoire, le bilan national effectué par la DGESCO et la DGESIP à l'issue de l'année 2023-2024 permet d'estimer à 21 000 le nombre total d'étudiants impliqués dans une Cordée de la réussite. Ce nombre est stable depuis plusieurs années.

Les principales difficultés rencontrées concernent la disponibilité des étudiants, la valorisation de leur engagement et leur engagement dans la durée. Ces causes avaient déjà été identifiées lors de la précédente enquête.



Parmi les 32 répondants qui ont souhaité compléter leur réponse (« *Autres* »), la **question de la « distance géographique », de « l'éloignement »**, qui n'était pas proposée dans les réponses, revient fréquemment. La distance est liée aux localisations de l'établissement Tête de cordée et de l'établissement scolaire ; des répondants mentionnent également la distance entre ces établissements et le lieu de résidence des étudiants.

Parmi les nouveaux facteurs sources de difficulté, **le développement de l'apprentissage** est mentionné en soulignant que l'emploi du temps de ces jeunes apprenants rend difficile leur implication dans le dispositif Cordées.

Ont également été rappelées les contraintes spécifiques des étudiants en CPGE et en STS/STSA : emplois du temps denses pour ces deux catégories et périodes de stage pour les seconds.

Plusieurs répondants souhaitent que soit renforcée la communication valorisant les compétences acquises par les étudiants dans le cadre d'une Cordée.

72. La formation des étudiants tuteurs est limitée et associe peu les établissements scolaires

Moins de la moitié des répondants déclarent que les étudiants participant aux activités de leur Cordée ont bénéficié d'une formation spécifique (48,5 %).

Ce taux est en forte baisse : il était de 65 % lors de la précédente enquête.

Sollicitée par des Têtes de cordées et des rectorats, la DGESIP et la DGESCO ont élaboré avec des référents académiques Cordées et des référents Têtes de cordées [une trame pour la formation des étudiants tuteurs](#) mise en ligne en 2023. **Il apparaît que seulement 24,7 % des répondants ont connaissance de ce support.** Il conviendra de renforcer la diffusion de ce support, de s'assurer qu'il répond aux attentes et de le faire évoluer si besoin.

Par contre, **la [charte des Cordées de la réussite](#) est connue par plus de 80 % des répondants.** Publiée en 2021, elle n'était connue que par 25 % des répondants à l'enquête DGESIP de 2022. Cette charte « *engage tout acteur impliqué au plan national ou local dans le dispositif des Cordées de la réussite* » et se doit donc d'être portée par chacune des Têtes de cordées.

Les établissements scolaires sont peu associés aux sessions de formation des étudiants.

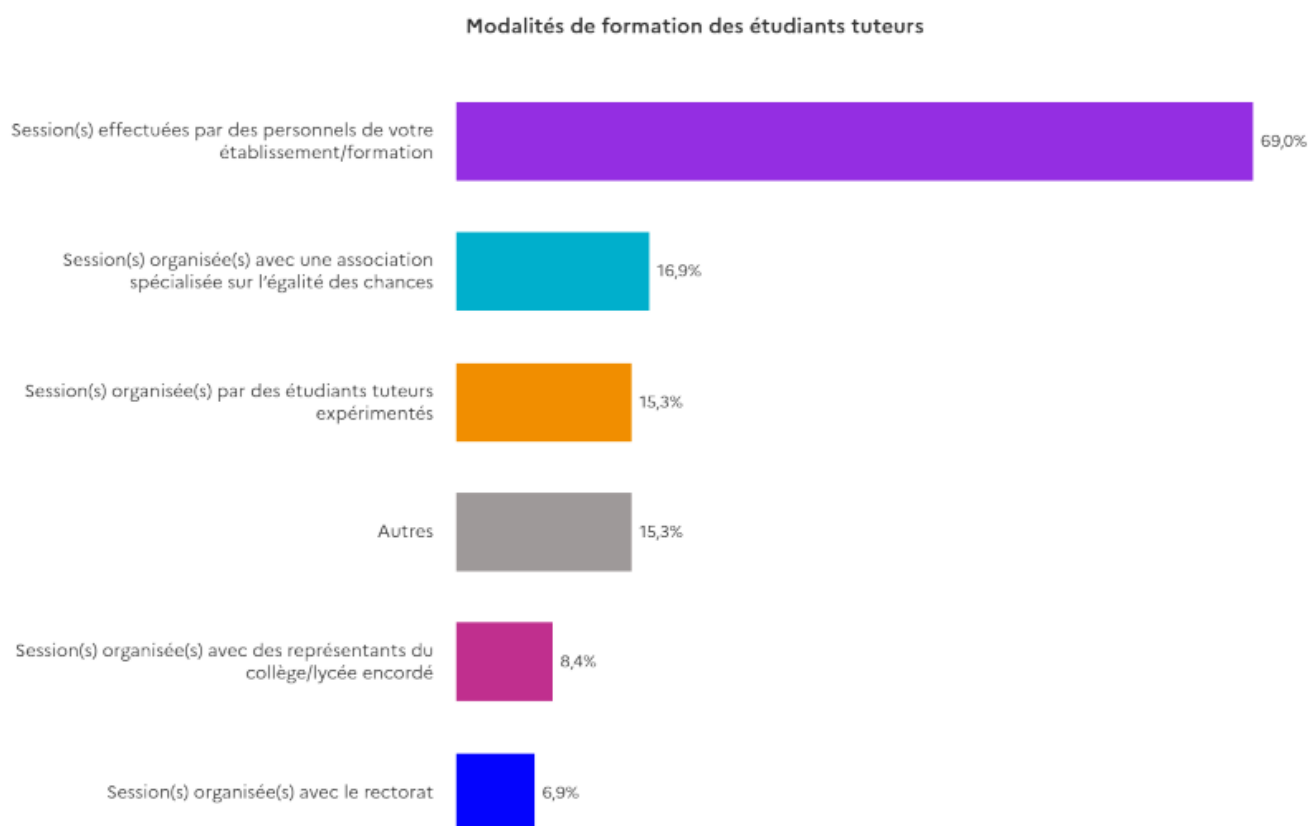
Les rectorats sont également peu associés.

Lorsque les étudiants tuteurs bénéficient d'une formation, celle-ci est **organisée en grande majorité par des personnels de la Tête de cordée (69 %).**

Par ailleurs,

- **Les sessions de formation sont rarement organisées avec des représentants des collèges/lycées (8,4 %).**
- **Près de 17 % des répondants déclarent que les sessions sont organisées par une association spécialisée sur l'égalité des chances.**
- **Pour plus de 15 % des réponses les sessions sont organisées par des étudiants tuteurs expérimentés.**

Les répondants qui ont souhaité préciser leur choix « *Autres* » ont essentiellement cité des organismes ou des intervenants mobilisés pour ces formations. Quelques partenaires du monde culturel et quelques collectivités territoriales sont également mentionnées.

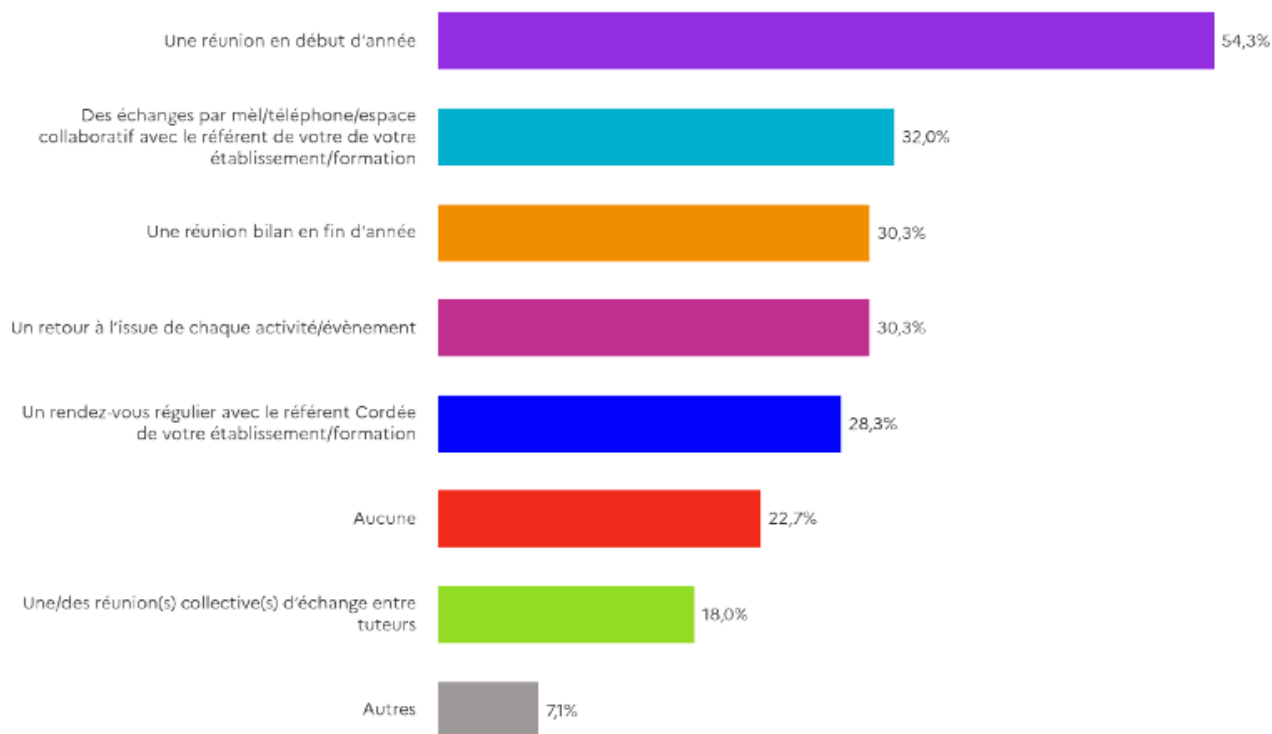


73. Les modalités d'encadrement des étudiants tuteurs et l'implication des établissements scolaires dans leur suivi sont très variables

Les modalités de « *suivi, d'encadrement et de soutien des étudiants tuteurs* » sont variées et 20 % des Têtes de cordées n'ont pas formalisé de dispositif de suivi.

- Pour plus d'un cinquième des répondants aucun suivi (« *aucune modalité* ») n'a été mise en place par leur établissement Tête de cordée.
- Plus de la moitié des répondants organisent une réunion en début d'année et moins d'un tiers une réunion de bilan en fin d'année.
- Environ 1/3 des répondants organisent un retour à l'issue de chaque activité/événement.
- Près d'1/3 fixent un rendez-vous régulier avec le référent Cordées de l'établissement.
- Un cinquième mettent en place une réunion d'échanges entre tuteurs.

Les modalités de suivi, d'encadrement et de soutien des étudiants tuteurs mises en place par votre établissement/formation



Parmi les **autres modalités** formulées, apparaissent principalement :

- **Un encadrement des étudiants tuteurs par les équipes pédagogiques**, avec des échanges plus ou moins réguliers.
- **Des retours effectués par le référent de l'établissement scolaire** vers son correspondant au sein de la Tête de cordée, retour systématique à l'issue de chaque séance ou plus épisodique.
- Un suivi assuré par **un service civique ou un étudiant mandaté**, notamment dans le cadre d'une association étudiante.
- **Des fiches de suivi** remplies en ligne par les étudiants à l'issue de chaque séance.
- Quelques répondants indiquent que la formation a été confiée à **un tiers, en général une association, qui gère les modalités de suivi**, sans que soit précisé le retour effectué auprès des responsables de la formation.

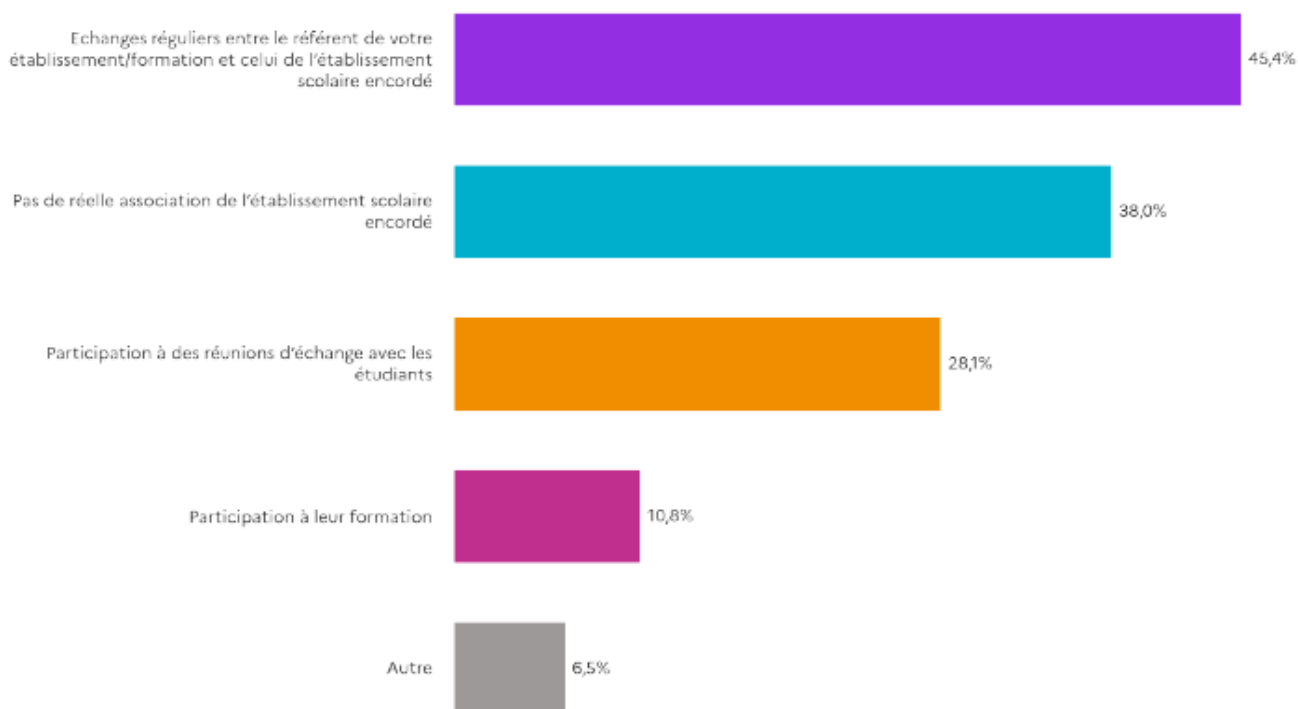
L'implication des établissements scolaire dans le suivi et l'accompagnement des étudiants tuteurs est très variable :

- **Près de la moitié des répondants affirment que le suivi et l'accompagnement des étudiants tuteurs font l'objet « d'échanges réguliers »** entre le référent de la Tête de cordée et le référent de l'établissement scolaire ;
- **Près de 40 % constatent qu'il n'y a « pas de réelle association de l'établissement scolaire ».**

- **Près d'un tiers des répondants mentionnent « la participation [de l'établissement scolaire] à des réunions d'échange avec les étudiants »**

À noter que selon l'enquête DGESCO : « **Pour plus de 70% des établissements répondants, ils sont associés à la mise en relation des tuteurs/mentors avec leurs élèves** » et « Pour 87 % des établissements concernés, le tutorat est jugé satisfaisant, voire de qualité ».

Les différentes natures d'association de l'établissement scolaire encordé au suivi et à l'accompagnement de vos étudiants tuteurs ?



Près d'un tiers des établissements répondants ont mis en place une procédure pour « s'assurer de l'honorabilité des tuteurs ».

Ce taux est stable par rapport à la dernière enquête.

Les référents étaient invités à préciser les modalités. Les réponses présentent des mesures mises en place pour contribuer à garantir la motivation des étudiants et la qualité de leur accompagnement :

- Quelques formations qui font appel à **des associations** renvoient au dispositif que celles-ci mettent en place, sans toutefois les détailler.
- De nombreuses formations rappellent, avant de détailler les mesures prises, que **les équipes pédagogiques connaissent bien leurs étudiants**.
- **Des entretiens de sélection** : de nombreux établissements utilisent des entretiens pour évaluer la motivation et la capacité des étudiants à encadrer et accompagner les élèves.

- **Un suivi régulier** est souvent assuré par le référent de la Tête de cordée, permettant ainsi de superviser les activités des tuteurs et de garantir la qualité de l'accompagnement.
- **La consultation des dossiers scolaires et la vérification de l'honorabilité** : dans certains cas, les établissements consultent les dossiers scolaires et vérifient l'honorabilité des étudiants pour s'assurer qu'ils répondent aux critères requis.
- **Une formation spécifique** : une session de formation et/ou la participation à des séances de préparation permet aux étudiants d'acquérir les compétences nécessaires pour accompagner les élèves de manière efficace.
- Plusieurs formations mentionnent la **signature d'une charte** (parfois à l'état de projet).
- Des écoles du service public précisent que l'intégration de leur école nécessite **une enquête de moralité**, parfois un **extrait de casier judiciaire (B2)**.
- Quelques formations mentionnent que **le tutorat est intégré à la maquette pédagogique de leur formation ; la participation de l'étudiant est donc évaluée**.
- Des formations mentionnent des **dispositifs de suivi de la participation aux activités** (émargement à des feuilles de présence par exemple).

74. L'appréciation des étudiants est parfois évaluée et l'engagement des étudiants est valorisé par une majorité des Têtes de cordées

44,8 % des répondants mettent en place un dispositif permettant d'évaluer l'appréciation des étudiants tuteurs.

Plusieurs formations soulignent **les compétences acquises par les étudiants tuteurs, qu'il importe de mettre en valeur et formaliser**, notamment dans la perspective de leur intégration professionnelle.

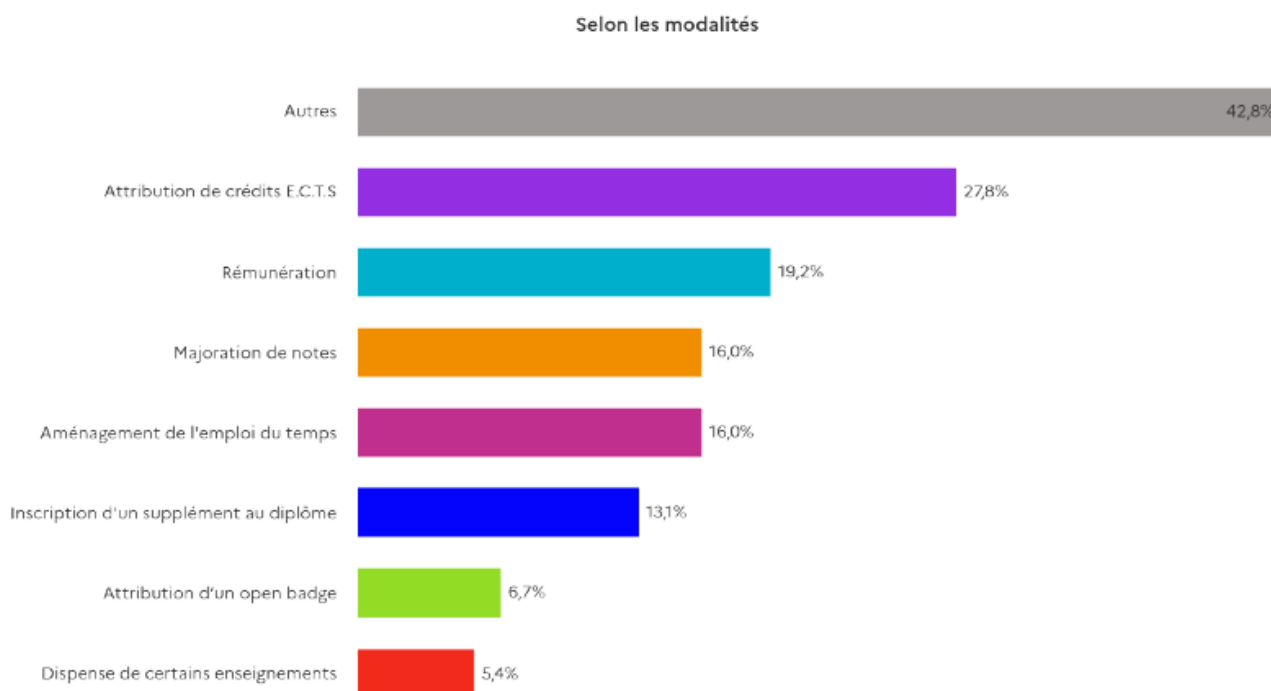
58,2% des formations valorisent l'engagement des étudiants impliqués dans une Cordée

Ce pourcentage est en forte baisse : 64 % des répondants lors de la précédente enquête.

Plus de 15 % des répondants ont considéré que la valorisation constituait une des principales difficultés rencontrées.

L'attribution de crédits ECTS, la rémunération, la majoration des notes, l'aménagement de l'emploi du temps et l'inscription d'un supplément au diplôme constituent les principales mesures citées.

Il importe de rappeler que la rémunération ne peut être effectuée avec la subvention attribuée par le rectorat : la DGESIP considère en effet que le tutorat dans les Cordées constitue un engagement bénévole (Cf. la [circulaire DGESIP de 2023 concernant le budget P231](#)). Les 60 formations qui ont mentionné cette modalité doivent donc la financer sur leurs fonds propres.



Près d'un tiers des répondants ont retenu la réponse « *Autres* ». En fait, il apparaît que la plupart des contributions consistent pour l'essentiel à donner des précisions qui renvoient aux réponses qui étaient déjà proposées (ex. bonus sur des notes, autorisation d'absence...).

Quelques formations apportent des précisions utiles et mentionnent une mesure qui n'était pas proposée dans la liste des réponses proposées :

- **Une note attribuée à un module obligatoire**, inscrit dans le cursus.
- **Des crédits pour des unités ou des modules facultatifs**, relevant de l'engagement citoyen.
- **La validation d'une période d'expérience professionnelle** nécessaire dans certaines formations pour la validation du diplôme.
- **Une attestation ou une mention officielle sur les bulletins.**
- **Des lettres de recommandation** attestant de l'investissement des étudiants, de leurs qualités et de leurs compétences.
- **Des activités, ludiques ou culturelles, des bons d'achat ou des goodies offerts.**
- **L'inscription à l'épreuve d'Engagement étudiant** qui est spécifique au **BTS**.
- **La valorisation au sein de l'établissement et/ou sur les réseaux sociaux.**

À noter qu'un répondant mentionne la « réduction des frais de scolarité ». Quelques répondants évoquent la valorisation sur Parcoursup. Cette situation est surprenante puisque seuls les étudiants peuvent être tuteurs. Il pourrait s'agir de lycées qui mobilisent leurs élèves dans le cadre d'un partenariat de l'établissement avec un collège de son secteur.

Les principales évolutions envisagées par certains répondants sont :

- La mise en place **d'une formation** des étudiants tuteurs en début d'année.
- Des mesures pour **valoriser les étudiants**. Ce point est plus particulièrement mentionné par des formations qui rencontrent des difficultés à recruter des étudiants tuteurs. Concernant les modalités, la **valorisation financière** est mentionnée par plusieurs formations.
- Des dispositifs pour **recueillir l'appréciation des étudiants**.
- **L'intégration dans la carte de la formation** de l'activité de tuteurs.

Plusieurs répondants considèrent que **la disponibilité du référent Cordée** au sein de l'établissement constitue une forte limite pour améliorer le fonctionnement de la Cordée, en particulier concernant l'animation du collectif des étudiants tuteurs.

8. Les ressources financières

81. Le financement par la DGESIP répond aux besoins

75 % des participants à l'enquête considèrent que le financement par la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) répond aux besoins de l'établissement.

Ce taux de réponses positives est en croissance de 10 % par rapport à l'enquête de 2022 (65 %).

Les Cordées de la réussite bénéficient de **plusieurs financements ministériels**. S'agissant des établissements d'enseignement supérieur Têtes de cordées, **le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la Recherche et l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT)** sont les principaux financeurs.

Les subventions sont accordées par les rectorats et les DREETS aux Têtes de cordées, quelle que soit la tutelle de ces établissements.

Parmi les 25 % qui jugent cette subvention insuffisante, **les principales activités qui n'ont pu être « menées à terme par manque de budget » sont :**

- Des déplacements pour des visites de campus, de musées, d'institutions, d'entreprises...
- Des séjours linguistiques.
- Des repas, ce qui conduit à modifier les horaires de certaines activités.
- Des contributions d'intervenants extérieurs, notamment dans le domaine culturel, qui nécessitaient un défraiement ou une rémunération.
- La prise en charge de personnels contribuant à la Cordée.

- La valorisation financière de l'engagement du référent Cordée de l'établissement ou la gratification d'enseignants mobilisés.
- L'implication de nouveaux établissements scolaires, notamment ceux trop éloignés de la Tête de cordée.

Diverses appréciations ont été formulées :

- **La rigidité du processus de financement et les contraintes administratives** sont souvent mentionnées. Plusieurs commentaires mettent en évidence une **difficulté à comprendre les logiques qui président à chacun des financements**. Est attendue une **plus grande flexibilité** pour adapter l'utilisation des fonds aux besoins changeants des Cordées.
- D'autres critiquent **une certaine rigidité dans la gestion des subventions**. La structuration du budget de l'État en programmes, qui relèvent chacun d'une autorité administrative propre, suscite parfois une incompréhension.
- Certains soulignent que **les subventions sont stables depuis plusieurs années alors que les coûts des activités ont fortement augmenté**, notamment les transports.
- D'autres regrettent que **l'information sur le montant de la subvention et son versement effectif interviennent trop tardivement**. Des retards dans l'attribution des financements rendent difficile la planification des activités en début d'année scolaire, affectant la capacité des établissements à organiser les actions prévues dans les temps

A noter que quelques répondants ont mentionné que le montant insuffisant de la subvention n'a pas permis de **rémunérer les étudiants tuteurs**. Or, comme indiqué plus haut, la circulaire concernant le financement DGESIP (Programme 231) n'autorise pas cette prise en charge, l'activité d'étudiant tuteur relevant du bénévolat.

Par ailleurs, certains commentaires s'attachent à souligner que **les déplacements des élèves des établissements scolaires n'ont parfois pas pu être pris en charge faute de financements suffisants** mais ces frais ne relèvent pas de la subvention de la DGESIP. Il convient toutefois de les mentionner car l'appréciation de la Tête de cordée porte légitimement sur le fonctionnement global de la Cordée.

82. Des Têtes de Cordées mobilisent d'autres sources de financement

Les Têtes de cordées complètent le financement de la DGESIP avec leurs fonds propres, et parfois avec des subventions de leur tutelle ou de partenaires.

Près de 40% des établissements Têtes de cordées « financent leur Cordée sur leurs fonds propres pour compléter la subvention versée par le rectorat et/ou la préfecture/DREETS » (39 % en 2024 contre 36 % en 2022).

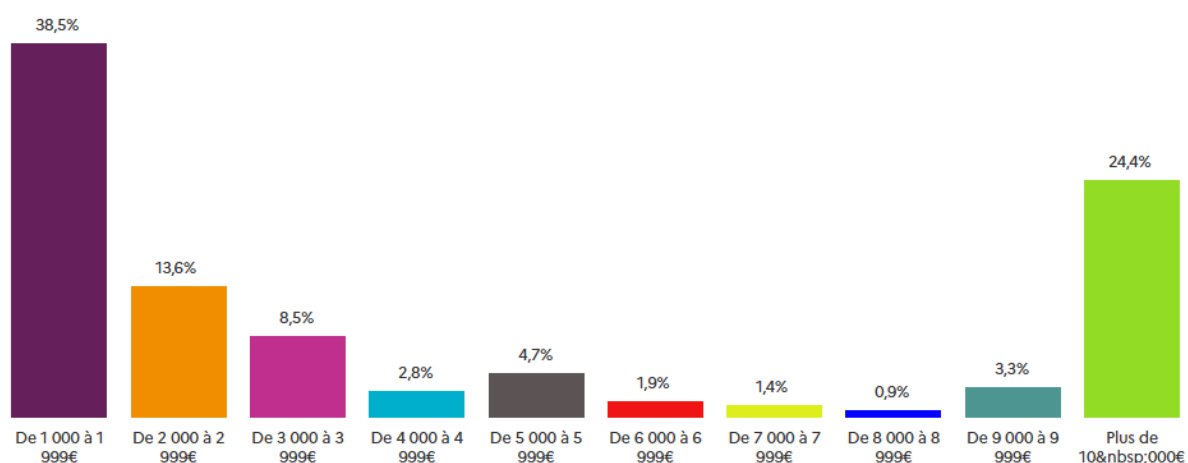
Ces établissements sont plus nombreux que ceux qui ont considéré que la subvention qui leur a été attribuée était insuffisante (25 %).

Le statut de ces établissements est très divers, toutes les catégories sont représentées : universités, écoles publiques et privées, lycées...

La distribution de ces montants met en évidence des situations très contrastées :

- Près des deux tiers (60,6 %) de ces Têtes de cordées participent au financement pour un montant de 1 000 à 4 000€ par an.
- 15% de ces établissements mobilisent entre 4 000 et 10 000€.
- Pour près d'un quart d'entre eux (24,4 %) les budgets sur fonds propres sont supérieurs à 10 000€. Certaines écoles déclarent financer leur Cordée à hauteur de plus de 40 000€.

Aucune corrélation n'a été établie entre le montant et le statut de l'établissement (universités, écoles publiques et privées, lycées...).



Il apparaît que seulement 27 % des établissements relevant d'une autre tutelle que le ministère en charge de l'enseignement supérieur bénéficient d'un financement de leur tutelle. Les montants n'avaient pas été demandés dans le questionnaire.

Par ailleurs, **pour 15 % des répondants des « partenaires de la Cordée (association/fondation, collectivités territoriales, entreprises...) abondent le budget attribué par l'académie et/ou la préfecture/DREETS à la Cordée de la réussite »** (20 % en 2022).

Le montant moyen de la contribution des partenaires extérieurs est de 24 500€, la médiane est de 5 000€. Le montant total atteint un peu plus de 2 millions d'euros.

Pour mémoire le budget alloué aux rectorats par la DGESIP est actuellement de 2,5M€.

Le statut de ces contributeurs n'était pas demandé aux répondants. **Les collectivités territoriales** figurent nécessairement parmi eux, à une hauteur probablement conséquente car plusieurs conseils régionaux, parmi lesquels l'Île-de-France, Grand-Est, PACA et les Pays-de-la-Loire, ont inscrit le soutien du dispositif dans leur budget depuis plusieurs années. **Des entreprises et des fondations**, parfois liées étroitement aux établissements, contribuent également.

Parmi les 86 répondants qui ont indiqué un montant, les écoles de management sont les plus nombreuses, ce sont celles qui parviennent à mobiliser les montants les plus importants. Plusieurs écoles publiques d'ingénieurs indiquent également des montants conséquents. On compte également des universités, quelques IEP et quelques lycées.

Plusieurs répondants soulignent que cette « *recherche de financement complémentaire est très chronophage et fragile* » et qu'il est « *difficile de pérenniser les emplois et de stabiliser des équipes* ».

Annexe 1 : Éléments méthodologiques

La présente enquête reprend la quasi-totalité des questions posées en 2021 afin d'identifier les éventuelles évolutions. Elle a été complétée par quelques questions, générées notamment par des mesures nouvelles (prise en compte de la participation à une Cordée par la procédure Parcoursup, création du plan Mentorat par exemple) ou la publication par la DGESIP de nouveaux supports (par exemple la trame pour la formation des étudiants tuteurs).

Certaines questions sont identiques à celles posées par la DGESCO dans le cadre de l'enquête qu'elle a administrée fin 2023 auprès des établissements scolaires ([Rapport Enquête DGESCO](#)), afin de croiser le regard des établissements scolaires avec celui des Têtes de cordées. L'enquête DGESCO porte sur l'année 2022-2023 mais 95 % des Cordées ayant été reconduites l'année suivante et le contexte n'ayant pas connu d'évolution notable, les comparaisons sont ainsi possibles.

L'enquête a été administrée durant la période du 5 juillet au 25 octobre 2024. Les données ont été recueillies via le serveur sécurisé d'enquête de la DGESIP A en respect du règlement général de protection des données (RGPD).

Au total, 538 réponses complètes ont été enregistrées (269 en 2021), soit un taux de réponse de 63 % (52,5 % en 2021).

Le panel des répondants se décompose ainsi (les chiffres ont été arrondis ; pour mémoire un établissement pouvait renseigner plusieurs questionnaires s'il pilote plusieurs Cordées distinctes) :

- 44 % sont des lycées têtes de cordées, proposant des STS et/ou des CPGE,
- 25 % sont des universités, dont parmi les diverses composantes 28 IUT et 5 INSPE,
- 19 % sont des grandes écoles, parmi lesquelles plus des deux tiers sont des écoles d'ingénieurs, les autres étant principalement des écoles de management. Figurent également dans cette catégorie des Instituts d'études politiques (IEP), des écoles nationales d'architecture...

Les autres répondants sont notamment des écoles du service public et des Instituts de formation en soins infirmiers.

Le poids de chacune de ces catégories dans le panel des répondants correspond globalement à celui observé en 2023-2024 parmi l'ensemble des Têtes de cordées, avec toutefois une sous-représentation des lycées.

Annexe 2 : Le questionnaire d'enquête

Votre Cordée : ...

Votre établissement : ...

Année universitaire concernée par le bilan : ...

Votre région académique : ...



Votre établissement était engagé dans le dispositif Cordées de la réussite durant l’année universitaire 2023-2024 et participe ainsi à la politique d’égalité des chances portée par le ministère de l’Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR). Ce dispositif connaît une forte croissance : on compte désormais plus de 900 Cordées, grâce à votre investissement.

La Direction Générale de l’Enseignement Supérieur et de l’Insertion Professionnelle (DGEIP) soutient et accompagne les acteurs, et tout particulièrement les Têtes de cordées, notamment à travers les budgets qu’elle délègue aux rectorats, par l’animation d’échanges en réseaux et par la production de supports méthodologiques. Cet accompagnement s’effectue en lien étroit avec les référents académiques Cordées de la réussite.

La présente enquête vise à mieux connaître les pratiques des Têtes de cordées, à collecter leurs appréciations sur leur Cordée, et à identifier leurs attentes afin de maintenir un soutien optimum de la DGEIP et des rectorats.

Les résultats de la présente enquête feront l’objet d’un rapport qui sera mis en ligne cet automne sur le site du MESR ; les référents des établissements Têtes de cordées seront informés de cette publication.

> **Trouvez plus d’informations sur l’accompagnement du dispositif Cordées de la réussite par le MESR, notamment la précédente enquête réalisée en 2021.**

Le questionnaire Web de l'enquête étant interactif, les questions qui vous concernent s'affichent en fonction de vos réponses. Vous pouvez le renseigner en plusieurs étapes, à votre rythme ; un enregistrement automatique est programmé à chaque changement de page. Vous pouvez interrompre la saisie après un changement de page en fermant la fenêtre du navigateur.

Nous vous demandons de bien vouloir cliquer sur le bouton "Enregistrer" en dernière page du formulaire (page d'enregistrement), lorsque l'ensemble des données saisies sont validées de votre côté, afin que le service de la DGEIP en charge du dispositif Cordées (Mission de l’orientation du scolaire vers le supérieur, MOSS) puisse les analyser.

Tant que vous n’aurez pas cliquer sur Enregistrer, vous pourrez accéder à la saisie via le lien et l’identifiant transmis par la DGEIP.

Cette application est sécurisée et optimisée pour les navigateurs Chrome, Firefox, Edge ; Internet Explorer est à éviter.

En cas de problème, contactez le webmestre ou la DGEIP,

Vous pouvez répondre à cette enquête avant le 20 septembre 2024.

Nous vous remercions par avance pour votre participation à cette enquête qui contribuera à renforcer l’efficacité du dispositif Cordées de la réussite.

Votre Cordée : ...

Votre établissement : ...

1 – Caractéristique de la Cordée

Depuis quelle date votre établissement/formation est-il engagé dans le dispositif Cordées de la Réussite ?



Votre établissement/votre formation est-il impliqué dans plusieurs Cordées de la réussite ?

Oui

Non

Votre établissement/formation fait-il partie d'une Cordée mutualisée (plusieurs établissements d'enseignement supérieur sont partenaires dans la même Cordée) ?

Oui

Non

Votre Cordée de la réussite est-elle une « Cordée du sport » ?

Oui

Non

Votre Cordée : ...

Votre établissement : ...

2 - Organisation, pilotage et valorisation de la Cordée

L'engagement de votre établissement/formation dans le dispositif Cordées de la réussite s'inscrit-il dans une stratégie de votre établissement en matière d'égalité des chances ?

Oui

Non

Un référent Cordée de la réussite a-t-il été désigné au sein de votre formation/établissement ?

Oui

Non

Merci de nous confirmer ou de modifier les coordonnées du référent Cordées de votre établissement/formation afin de lui proposer de rejoindre la communauté des référents dans un espace collaboratif géré par la DGESIP, et de recevoir des informations utiles envoyées par la DGESIP :

Son nom :

Prénom :

Sa fonction :

Son mél :

Son numéro de téléphone :

Ne pas saisir d'espace, de tiret, de point.

Quels sont les autres personnels de votre établissement/formation impliqués dans la/les Cordée(s) (hors étudiants) ?

Plusieurs réponses possibles

- ☐ Des membres de l'équipe dirigeante
- ☐ Des enseignants-chercheurs
- ☐ Des personnels de direction
- ☐ Des personnels d'orientation
- ☐ Des personnels administratifs
- ☐ Autres

Si 'Autres', précisez

Avez-vous un interlocuteur privilégié dans les collèges et/ou lycées encodés ?

Oui

Non

Si 'Oui', précisez sa fonction :

Plusieurs réponses possibles

- ☐ Le référent Cordées de la réussite désigné par le chef d'établissement
- ☐ Le chef d'établissement ou son adjoint
- ☐ Le conseiller principal d'éducation
- ☐ Le directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques (DDFPT)
- ☐ Un enseignant
- ☐ Un agent administratif
- ☐ Un service civique
- ☐ Autres

Si 'Autres', précisez

Votre Cordée : ...

Votre établissement : ...

Qui a élaboré le projet de Cordée et les actions proposées aux élèves ?

Plusieurs réponses possibles

- ☐ Votre établissement/formation
- ☐ Le(s) établissement(s) scolaire(s) membre(s) de la Cordée
- ☐ Un des établissements scolaires de la Cordée
- ☐ Un partenaire extérieur (Association, CMQ, etc.)
- ☐ Autres

Si 'Autres', précisez

Avez-vous bénéficié du soutien du rectorat pour élaborer le programme d'actions de la Cordée ?

Oui

Non

Existe-t-il une instance de pilotage commune à votre établissement/formation et aux établissements encordés ?

Oui

Non

Si 'Oui', combien de fois cette instance de pilotage a-t-elle été réunie durant l'année scolaire ... ?

Comment qualifieriez-vous les relations établies entre votre établissement/formation et les collèges/lycées encordés ?

1

2

3

4

Très insuffisantes

Très positives

Quels axes d'amélioration proposeriez-vous pour renforcer l'efficacité de la Cordée ?

Plusieurs réponses possibles

- ☐ Augmenter la fréquence des échanges entre les responsables et/ou les référents de la Tête de cordée et des établissements encordés
- ☐ Améliorer l'articulation des divers dispositifs relevant de l'égalité des chances et ses divers intervenants
- ☐ Améliorer le mode de recrutement des élèves engagés dans la Cordée
- ☐ Renforcer l'implication et/ou l'assiduité des élèves des collèges et/ou lycées encordés
- ☐ Améliorer l'implication des étudiants de votre établissement/formation
- ☐ Mieux valoriser l'engagement des étudiants impliqués
- ☐ Bénéficier d'un accompagnement renforcé du rectorat
- ☐ Renforcer le dispositif d'évaluation de la Cordée
- ☐ Autres

Si 'Autres', précisez

Un bilan formel, qualitatif et quantitatif, doit être réalisé chaque année par la Tête de cordée et les établissements encordés. Avez-vous pu le réaliser en ... ?

Oui

Non

Votre Cordée a-t-elle participé à la Semaine nationale des Cordées de la réussite en janvier 2024 ?

Oui

Non

Si 'Oui' selon quelles modalités ?

Plusieurs réponses possibles

- ☐ Accueil physique dans votre établissement des élèves des collèges/lycées encordés
- ☐ Organisation de visioconférences avec les élèves des collèges/lycées encordés
- ☐ Participation à un événement dans un établissement encordé
- ☐ Participation à un événement organisé par l'académie
- ☐ Communication sur le site Internet de votre établissement/formation
- ☐ Communication dans la presse locale
- ☐ Autres

Si 'Autres', précisez

Votre Cordée : ...

Votre établissement : ...

3 - Le programme de la Cordée

Quelles sont les principaux objectifs de votre Cordée ?

Plusieurs réponses possibles

- ☐ Alder les élèves dans leur parcours d'orientation
- ☐ Réduire l'autocensure des élèves
- ☐ Élever l'ambition des élèves
- ☐ Développer l'autonomie des élèves
- ☐ Apporter un appui méthodologique/disciplinaire aux élèves
- ☐ Développer l'ouverture culturelle des élèves
- ☐ Faire découvrir aux élèves des formations de l'enseignement supérieur, dont la votre
- ☐ Faire découvrir les métiers
- ☐ Autres

Si 'Autres', précisez

Le programme d'actions de votre Cordée contribue-t-il à lutter contre les déterminismes de genre dans les choix d'orientation ?

Oui

Non

Si 'Oui', selon quelles modalités ?

Tapez votre texte ici

Le programme d'actions de votre Cordée aborde-t-il la transition écologique ?

Oui

Non

Si 'Oui', selon quelles modalités ?

Tapez votre texte ici

Les Cordées de la réussite présentent une grande diversité, adaptée à chaque contexte. Certaines présentent une orientation ou une « dominante ». Quelques mots clés permettront d'identifier les grandes tendances (ex. sciences, numérique, environnement, ouverture culturelle...). Comment qualifieriez-vous en quelques mots votre Cordée de la réussite ?

Tapez votre texte ici

Quelles actions ont été mises en place au sein de la Cordée ?

Plusieurs réponses possibles

- ☐ Séances d'Information sur les études supérieures,
- ☐ Visites/Immersion dans un établissement d'enseignement supérieur
- ☐ Séances d'Information sur les métiers
- ☐ Visites d'entreprises
- ☐ Rencontres avec des professionnels
- ☐ Activités culturelles (musées, conférences, voyages...)
- ☐ Soutien disciplinaire et/ou méthodologique
- ☐ Renforcement des compétences psychosociales (confiance en soi, prise de parole en public, etc.)
- ☐ Ateliers ou concours en sciences, langues, Informatique, etc.
- ☐ Rencontres avec des modèles inspirants (étudiants, anciens élèves, ingénieurs, informaticiennes, etc.)
- ☐ Autres

Si 'Autres', précisez

Les actions de votre établissement/formation se sont déroulées ...

- ☐ Essentiellement en présentiel
- ☐ Essentiellement à distance
- ☐ Selon les deux modalités

Votre Cordée : ...

Votre établissement : ...

Les modalités d'intervention de votre établissement/formation étaient ...

- ☐ Essentiellement des actions collectives
- ☐ Essentiellement des actions individuelles (tutorat individualisé effectué par un étudiant)
- ☐ A la fois des actions collectives et des actions individuelles

Au sein de votre Cordée, les élèves bénéficient-ils d'un accompagnement individuel, de type tutorat ou mentorat ?

Oui, tous

Non, aucun

Oui, certains

Les actions d'accompagnement individuel -tutorat ou mentorat- sont-elles assurées par ... ?

Plusieurs réponses possibles

- ☐ Des étudiants de votre établissement/formation
- ☐ Des adultes issus de la société civile
- ☐ Des intervenants (étudiants, professionnels, retraités...) mandatés par des associations
- ☐ Autres

Si 'Autres', précisez :

Les actions d'accompagnement individuel -tutorat ou mentorat- sont-elles assurées par ... ?

Plusieurs réponses possibles

- ☐ 100% HANDINAMIQUE POUR LA RÉUSSITE DES JEUNES HANDICAPES
- ☐ AFEV
- ☐ ANAF
- ☐ ARPEJEH
- ☐ Article 1
- ☐ ASSOCIATION FRANCAISE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
- ☐ ASSOCIATION GUY RENARD
- ☐ Banlieues School
- ☐ BETTER TOGETHER
- ☐ CAMPLUS
- ☐ Capital Filles
- ☐ Chemins d'avenirs
- ☐ C'POSSIBLE
- ☐ Croix-Rouge française
- ☐ Entralpe scolaire amicale
- ☐ ENTREPRENDRE ENSEMBLE
- ☐ EXPLI'CITÉ
- ☐ EXPRESSIONS DE FRANCE
- ☐ FEDERATION DES TERRITOIRES AUX GRANDES ECOLES
- ☐ FEDERATION GENERALE DES ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC
- ☐ FEDERATION LEO LAGRANGE
- ☐ FEDERATION NATIONALE DES RESERVISTES OPERATIONNELS ET CITOYENS DE LA GENDARMERIE NATIONALE
- ☐ FEMMES ET MATHEMATIQUES
- ☐ FONDATION ARTS ET METIERS
- ☐ France parrainages
- ☐ GIP FCIP EDUCATION ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE
- ☐ GUYAN'ENVOL
- ☐ INFO JEUNES FRANCE
- ☐ Jeunesse et entreprises
- ☐ JOB IN REAL LIFE
- ☐ LA CORDÉE - ASSOCIATION POUR L'EGALITE DES CHANCES
- ☐ LES OMBRES
- ☐ LIGUE REGIONALE D'ATHLETISME DES HAUTS-DE-FRANCE
- ☐ MAISON DE QUARTIER GODELEINE PETIT - CENTRE SOCIAL DU VIEUX LILLE
- ☐ OBJECTIF EMPLOI
- ☐ Parrains par Mille
- ☐ Proximité
- ☐ Sport dans la Ville
- ☐ Télémaque
- ☐ UNIS-CITE
- ☐ ZUPdeCo
- ☐ Autres

Si 'Autres', précisez :

L'intervention de cette/ces association(s) pour du tutorat individuel/du mentorat est-elle financée par ... ?

Plusieurs réponses possibles

- ☐ Le plan « 1 Jeune 1 mentor »
- ☐ Les subventions du rectorat pour la Cordée
- ☐ Votre établissement
- ☐ Ne sais pas
- ☐ Autres

Si 'Autres', précisez :

Votre Cordée : ...

Votre établissement : ...

Avez-vous rencontré des difficultés dans l'organisation de la Cordée et/ou dans la mise en œuvre des actions ?

Oui

Non

Quels types de difficultés avez-vous rencontrées l'année dernière dans la mise en œuvre des actions programmées ?

Plusieurs réponses possibles

- ☐ Absence ou Insuffisance du diagnostic Initial porté sur l'établissement encordé et ses élèves
- ☐ Dialogue et partenariat avec les collèges/lycées encordés Insuffisants
- ☐ Multiplicité des autres dispositifs déployés dans les établissements encordés
- ☐ Mobilisation Insuffisante des équipes pédagogiques de votre établissement/formation
- ☐ Mobilisation Insuffisante des équipes pédagogiques des établissements encordés
- ☐ Nombre Insuffisant d'étudiants mobilisés dans votre établissement/formation
- ☐ Moyens budgétaires Insuffisants
- ☐ Contraintes des emplois du temps des intervenants (enseignants, étudiants...) de votre établissement/formation
- ☐ Éloignement géographique trop Important avec les établissements encordés
- ☐ Autres

Si 'Autres', précisez :

Avez-vous pu mettre en œuvre en ... les actions initialement envisagées ?

Oui la totalité d'entre elles

Oui pour les ¾ d'entre elles

Oui pour la moitié d'entre elles

Oui pour moins de la moitié d'entre elles

Aucune d'entre elles

Ajoutez vos commentaires sur l'activité de la Cordée durant l'année universitaire ... :

Tapez votre texte ici

Si votre formation est proposée sur Parcoursup, avec-vous pris en compte en 2024, lors de l'analyse et du classement des dossiers des lycéens candidats à votre formation, leur participation à une Cordée de la réussite, lorsque cette caractéristique figurait dans leur dossier (Article 37 de la loi de programmation de la recherche) ?

Oui

Ne sait pas

Non

Assurez-vous un suivi des élèves bénéficiaires de votre Cordée sur plusieurs années ?

Oui

Non

Si 'Oui', de quelle façon ?

Tapez votre texte ici

Votre Cordée : ...

Votre établissement : ...

L'appréciation des élèves bénéficiaires des actions de la Cordée a-t-elle pu être évaluée ?

Oui

Non

Si 'Oui', selon quelles modalités ?

Questionnaire

Entretien

Autre

Si 'Autre' précisez :

Plusieurs réponses possibles

Pouvez-vous citer une action mise en œuvre en ... qui vous a paru particulièrement pertinente et efficace ? Décrivez-la en 2 ou 3 phrases, en glissant si besoin des liens internet vers des illustrations, des ressources...

4-5 lignes maximum

Tapez votre texte ici

Considérez-vous que les objectifs suivants sont atteints ?

Pour chaque item : merci de positionner la réponse sur une échelle de 1 à 10, 1 signifiant pas d'impact et 10 un fort impact

	I : pas d'impact	10 : fort impact
Aider à l'orientation des élèves	12345678910	
Réduire l'autocensure des élèves et augmenter leur ambition scolaire	12345678910	
Réduire les inégalités de genre en matière d'orientation	12345678910	
Développer l'autonomie des élèves	12345678910	
Faire découvrir aux élèves l'enseignement supérieur	12345678910	
Apporter un appui méthodologique/disciplinaire aux élèves	12345678910	
Développer l'ouverture culturelle des élèves	12345678910	
Faire découvrir les métiers	12345678910	
Sensibiliser à la transition écologique	12345678910	
Autres	12345678910	

Votre établissement/formation a-t-il pris d'autres mesures que l'engagement dans le dispositif Cordées de la réussite en matière d'égalité des chances ?

Oui

Non

Si 'Oui', lesquelles ?

Commentaires libres

Tapez votre texte ici

Votre Cordée : ...

Votre établissement : ...

4 - La participation des étudiants à la Cordée de la réussite

Pour l'année universitaire ..., combien d'étudiants de votre établissement/formation ont été impliqués dans la Cordée de la réussite que vous pilotez (toutes activités confondues : tutorat individuel et activités collectives) ?

Le tutorat individuel, au sens d'un accompagnement individuel d'un élève par un étudiant est développé dans le cadre de votre Cordée, combien d'étudiants de votre formation/établissement réalisent cette activité ?

Le recrutement et la mobilisation des étudiants pour participer à la cordée de la réussite est ...

Facile

Difficile



Quelles sont les éventuelles difficultés rencontrées pour recruter et mobiliser des étudiants dans le cadre de votre Cordée ?

Plusieurs réponses possibles

- Difficulté à convaincre les étudiants de l'intérêt de l'implication dans une Cordée
- Manque de disponibilité des étudiants
- Concurrence d'autres dispositifs d'engagement des étudiants plus attractifs
- Manque de moyens pour former les étudiants
- Manque de moyens pour encadrer et accompagner les étudiants engagés dans la Cordée
- Difficulté à valoriser l'engagement des étudiants impliqués
- Difficulté à maintenir l'engagement des étudiants dans la durée
- Autre

Glissez-déposez vos réponses ici

Si 'Autre' précisez :

Votre Cordée : ...

Votre établissement : ...

Les étudiants tuteurs bénéficient-ils d'un temps de formation ?

Oui

Non

Si 'Oui', selon quelles modalités ?

Plusieurs réponses possibles

Session(s) effectuées par des personnels de votre établissement/formation

Session(s) organisée(s) par des étudiants tuteurs expérimentés

Session(s) organisée(s) avec le rectorat

Session(s) organisée(s) avec des représentants du collège/lycée encordé

Session(s) organisée(s) avec une association spécialisée sur l'égalité des chances

Autres

SI 'Autres' précisez :

Quelles sont les modalités de suivi, d'encadrement et de soutien des étudiants tuteurs mise en place par votre établissement/formation ?

Plusieurs réponses possibles

Une réunion en début d'année

Une réunion bilan en fin d'année

Un retour à l'issue de chaque activité/événement

Un rendez-vous régulier avec le référent Cordée de votre établissement/formation

Des échanges par mèl/téléphone/ espace collaboratif avec le référent de votre de votre établissement/ formation

Une/des réunion(s) collective(s) d'échange entre tuteurs

Aucune

Autres

SI 'Autres' précisez :

De quelle manière l'établissement scolaire encordé est-il associé au suivi et à l'accompagnement de vos étudiants tuteurs ?

Plusieurs réponses possibles

☐ Particlpation à leur formation

☐ Particlpation à des réunions d'échange avec les étudiants

☐ Echanges réguliers entre le référent de votre établissement/formation et celui de l'établissement scolaire encordé

☐ Pas de réelle association de l'établissement scolaire encordé

☐ Autre

SI 'Autre' précisez :

Avez-vous mis en place une procédure vous permettant de vous assurer de l'honorabilité des tuteurs ?

Oui

Non

Si 'Oui', selon quelles modalités ?

Tapez votre texte ici

Votre établissement/votre formation valorise-t-il l'engagement des étudiants impliqués dans la Cordée de la réussite, qu'ils soient tuteurs ou non ?

Oui

Non

Si 'Oui', selon quelles modalités ?

Plusieurs réponses possibles

Attribution de crédits E.C.T.S

Inscription d'un supplément au diplôme

Majoration de notes

Dispense de certains enseignements

Aménagement de l'emploi du temps

Attrlbuton d'un open badge

Rémunération

Autres

SI 'Autres' précisez :

Votre Cordée : ...

Votre établissement : ...

L'appréciation des étudiants engagés dans la Cordée a-t-elle pu être évaluée ?

Oui

Non

Vous pouvez apporter ci-dessous vos commentaires/suggestions concernant le recrutement, la formation, le suivi et la valorisation des étudiants impliqués dans une Cordée de la réussite :

Tapez votre texte ici

Avez-eu connaissance de la trame pour la formation des étudiants tuteurs mise en ligne sur le site du MESR ?

Oui

Non

5 - Appel à projets et financement de la Cordée

La procédure annuelle d'appel à projets et d'attribution de la subvention organisée conjointement par le rectorat et la préfecture de région est ...

Très simple

Trop complexe

Avez-vous eu connaissance de la circulaire publiée en mars 2023 par la DGESIP concernant les utilisations possibles du budget attribué aux Têtes de cordées (<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/2023/Hebdo19/ESRS2309533C>) ?

Oui

Non

Si votre établissement relève d'une tutelle autre que le MESR, bénéficie-t-il d'un financement de son ministère de tutelle pour les Cordées de la réussite ?

Oui

Aucune autre tutelle

Non

Votre établissement/formation finance-t-elle la Cordée sur ses fonds propres pour compléter la subvention versée par le rectorat et/ou la préfecture ?

Oui

Non

Quel est le montant de cette contribution financière ?

De 1 000 à 1 999€

De 2 000 à 2 999€

De 3 000 à 3 999€

De 4 000 à 4 999€

De 5 000 à 5 999€

De 6 000 à 6 999€

De 7 000 à 7 999€

De 8 000 à 8 999€

De 9 000 à 9 999€

Plus de 10 000€

Votre Cordée : ...

Votre établissement : ...

Les éventuels partenaires de la Cordée (associations/fondations, collectivités territoriales, entreprises...) abondent-ils le budget attribué par l'académie et/ou la préfecture à la Cordée de la réussite ?

Oui

Non

Quel est le montant global de leurs contributions financières ?

€

Le budget alloué par le rectorat et/ou la préfecture à votre établissement/formation dans le cadre de l'appel à projet correspond-il à vos besoins ?

Oui

Non

Quelles actions n'ont pas pu être menées par manque de budget ?

Tapez votre texte ici

Avez-vous attribué en 2023 un complément de rémunération au référent Cordée de votre établissement/formation en utilisant une partie de la subvention versée par l'académie (budget P231) ?

Oui

Non

Quel est le montant ?

De 100 à 199€

De 200 à 299€

De 300 à 399€

De 400 à 499€

De 500 à 599€

De 600 à 699€

De 700 à 799€

De 800 à 899€

De 900 à 999€

De 1 000 à 1 099€

De 1 100 à 1 199€

De 1 200 à 1 299€

De 1 300 à 1 399€

De 1 400 à 1 499€

Plus de 1 500€

Vous pouvez apporter ci-dessous vos commentaires/suggestions concernant les financements de votre Cordée de la réussite :

Tapez votre texte ici

Votre Cordée : ...

Votre établissement : ...

6 – Méthode et réseau

Avez-vous eu l'opportunité d'échanger avec d'autres Têtes de cordées ?

Oui

Non

Dans quel cadre ?

Plusieurs réponses possibles

Réunion collective organisée par le rectorat/la préfecture

SI votre établissement ne relève pas du MESR : réunion organisée par votre ministère de tutelle

Réunion organisée par votre établissement et/ou d'autres établissements d'enseignement supérieur de votre territoire ou de votre réseau

Dans le cadre de la Semaine nationale des Cordées de la réussite

Réunion Informelle

Autres

SI 'Autres' précisez :

Les partenaires de la Cordée de la réussite : votre Cordée de la réussite a-t-elle bénéficié dans le cadre des activités mises en place en ... de la contribution, ponctuelle ou durable, d'autres acteurs ?

Oui

Non

Lesquels ?

Plusieurs réponses possibles

Une autre Cordée

Une université ou une école

Une association ou une fondation

Une collectivité territoriale

Une entreprise

Autres

SI 'Autres' précisez :

Êtes-vous en contact avec le référent académique Cordée de la réussite de l'académie dans laquelle votre établissement/formation est implanté ?

Oui

Non

Vos contacts et échanges avec le rectorat sont ...

Très fréquents

Rares

Votre Cordée : ...

Votre établissement : ...

Avez-vous connaissance du guide méthodologique destiné aux établissements d'enseignement supérieur élaboré par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ? <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid26250/cordees-de-la-reussite.html>

Oui

Non

Vous a-t-il été utile ?

Oui

Non

Avez-vous connaissance de la charte des Cordées de la réussite rendue publique en juillet 2021 ? <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid26250/cordees-de-la-reussite.html>

Oui

Non

Quelles sont vos attentes et suggestions ?

Plusieurs choix possibles à hiérarchiser (les 3ers) par ordre décroissant d'importance

Du soutien méthodologique (documents, supports, appui de l'académie...)



Des temps d'échange avec d'autres Têtes de cordées de votre territoire



Une plateforme collaborative réunissant les Têtes de cordées



Un séminaire national rassemblant les Têtes de cordées



Des échanges avec le rectorat



Un dialogue renforcé avec le(s) établissement(s) encordé(s)



Des interventions de partenaires externes (associations, entreprises...)



Autres



Glissez-déposez vos réponses ici, et ordonnez-les

Si 'Autres' précisez :

Vous pouvez apporter ci-dessous vos commentaires/suggestions concernant le dispositif Cordées de la réussite et suggestions dont vous souhaitez nous faire part :

Tapez votre texte ici

Votre Cordée : ...

Votre établissement : ...



Vérifiez que l'état du renseignement du bilan est correctement renseigné ci-dessous :

Le renseignement est-il terminé ?

Oui

Non, la saisie est en cours

Fin du questionnaire



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LES
CORDÉES
DE LA
RÉUSSITE

cordeesdelareussite.fr

esr.gouv.fr

eduscol.education.fr

esr.gouv.fr/bo

Mars 2025